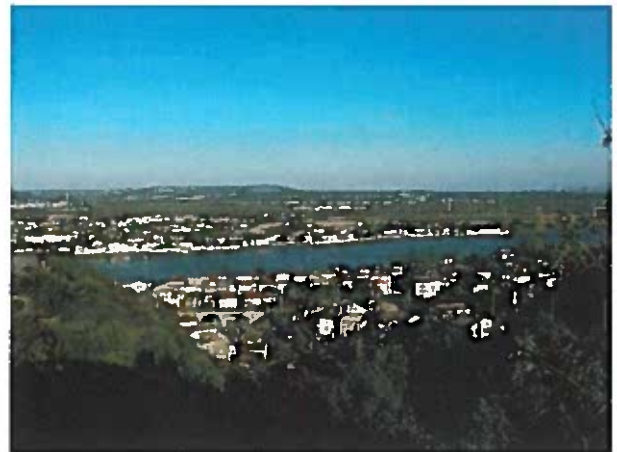
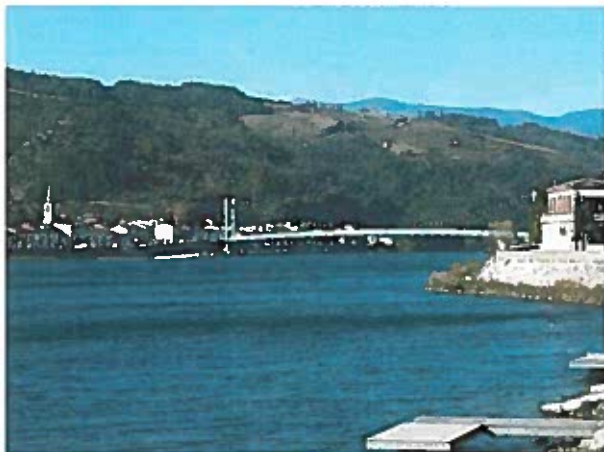


CHAPITRE 1

ETAT INITIAL ET TENDANCES D'EVOLUTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADRE ADMINISTRATIF

La commune de Sablons est située à l'extrême Ouest du département de l'Isère, dans la **vallée du Rhône**, à environ 30 km au Sud de Vienne. Le territoire s'étend à la marge orientale du Massif central, marquée par des fortes pentes et les vignobles des côtes du Rhône. Le Vieux-Rhône (ou Rhône court-circuité) qui s'écoule en pied de versant matérialise la frontière avec la commune de Serrières à l'Ouest et le département de l'Ardèche. Les noyaux anciens des deux villages de Sablons et de Serrières sont situés en regard et reliés par le pont sur le Rhône.



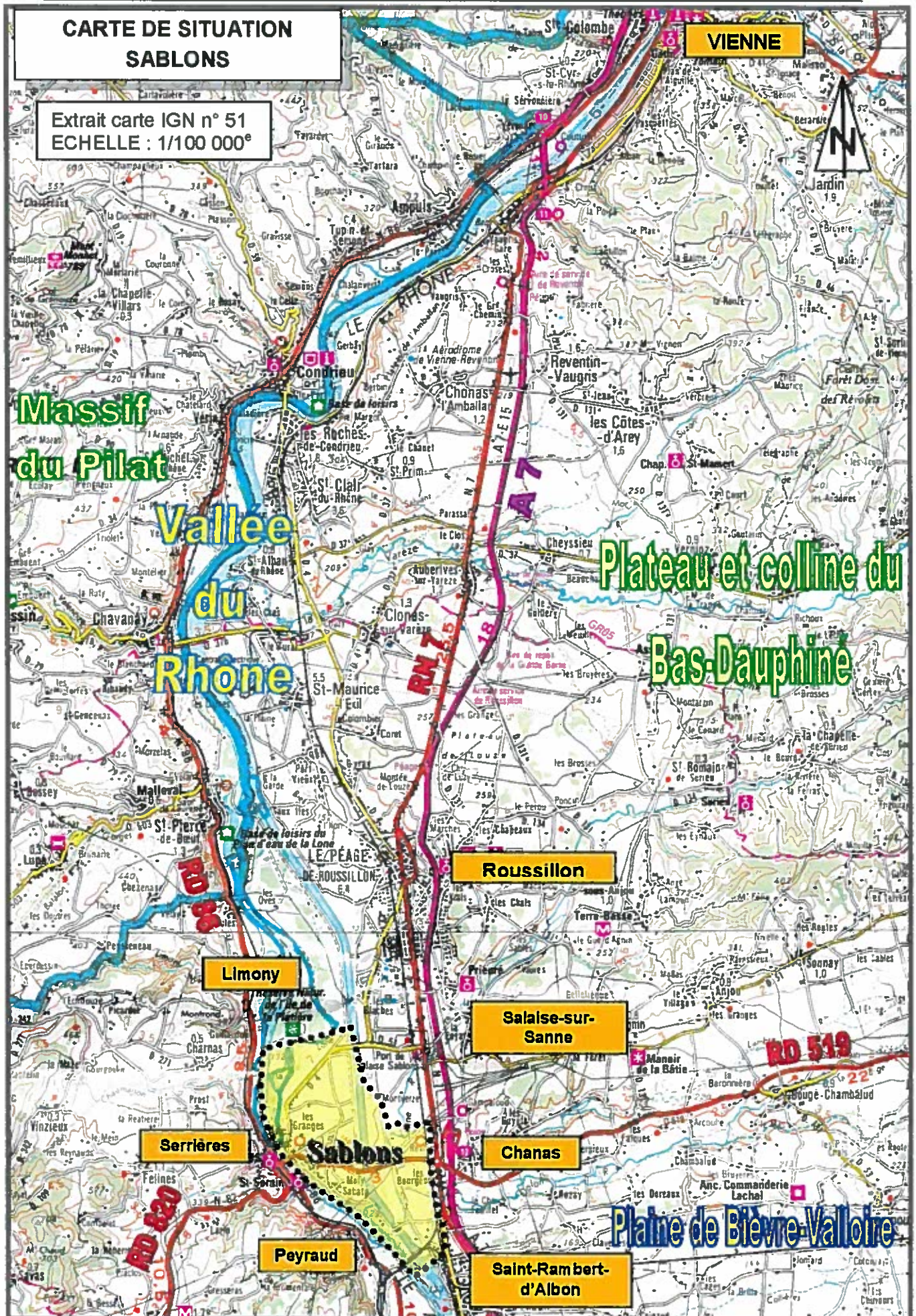
La commune de Sablons, fortement densifiée depuis ces trente dernières années, se développe aujourd'hui à l'Est du Vieux-Rhône sur la plaine alluviale agricole, principalement le long des voies structurantes de la commune. La réserve Naturelle de la Platière marque par sa zone boisée le Nord de la commune et constitue un patrimoine naturel remarquable protégé et valorisé.

Le territoire de Sablons est entièrement situé sur la plaine alluviale du Rhône. D'une topographie relativement plane, il est traversé du Nord au Sud par le canal de dérivation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), aménagement important datant de 1977. La voie ferrée, qui s'insère dans le tracé du TGV méditerranée, constitue la frontière Est du territoire.

La commune est bordée à l'Est par les communes de Chanas et de Salaise-sur-Sanne. Au Sud, après la confluence entre le Vieux-Rhône et le canal, s'étend en rive au gauche la commune de Saint-Rambert-d'Albon située dans le département de la Drôme.

Le village est traversé par la route départementale n°4 (RD 4) reliant Sablons à Vienne et la route départementale 1082 (RD 1082 – ex RN 82) reliant Chanas à Annonay. Ces voies rejoignent des axes majeurs de communication de l'axe Nord / Sud Paris-Lyon-Marseille situés sur les communes voisines avec la RN 7 et l'autoroute A 7.

D'une superficie de 1023 ha, Sablons compte environ 1900 habitants en 2006. Elle s'inscrit dans le canton de Roussillon (arrondissement de Vienne) et appartient à la **communauté de communes du pays roussillonnais (C.C.P.R.)**.



La communauté de communes du Pays Roussillonnais

La communauté de communes du pays roussillonnais regroupent 22 communes : Agnin, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Bougé-Chambalud, Chanas, La Chapelle-de-Surieu, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Le Péage-de-Roussillon, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise-sur-Sanne, Sonnay, Ville-sous-Anjou, Vermioz.

Compétences de la communautés de communes :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Collectes des ordures ménagères, tri sélectif et déchetteries,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Création, entretien, fonctionnement des équipements culturels et sportifs /scolaires à destination des enseignements préélémentaires et élémentaires,
- Dans le cadre des compétences facultatives, réalisation d'une étude sur la mise en place d'un service de transports urbains,



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES RIVES DU RHONE (SCOT)

La commune est dans le périmètre du périmètre du SCOT des rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012.

- UN NOUVEAU PERIMETRE*

Le 13/12/2000, la loi SRU, en remplaçant les anciens schémas directeurs par les Scot, a non seulement développé la procédure et la portée de ces documents d'urbanisme, mais a aussi donné dans la définition du périmètre, **un large rôle aux intercommunalités qui doivent aujourd'hui coordonner leurs politiques publiques à l'échelle d'un territoire plus large.**

Dans ce cadre, les élus des Rives du Rhône ont décidé en 2001 de construire un nouveau projet d'urbanisme et d'aménagement pour leur territoire, décision rendue indispensable par l'obsolescence grandissante du schéma d'urbanisme en vigueur, le Sdau de 1977.

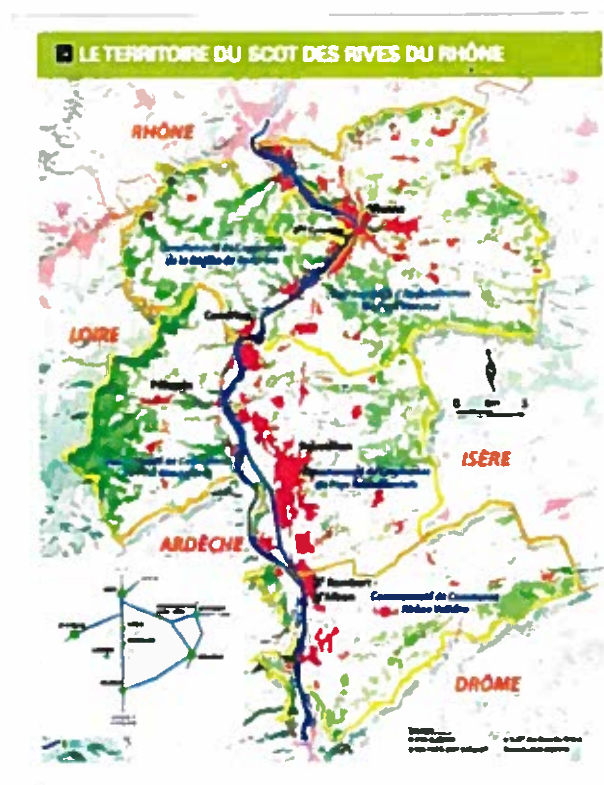
L'élaboration du SCOT des Rives du Rhône s'inscrit donc dans un nouveau périmètre formant une nouvelle entité et nouvel outil de cohérence des politiques publiques.

Celui-ci se différencie à la fois des divisions administratives traditionnelles (arrondissements, circonscriptions législatives, etc.) et des périmètres récents (comme ceux utilisés pour les politiques publiques sectorielles matérialisées par les programmes locaux de l'habitat ou encore les plans de déplacements urbains).

Le périmètre du Scot est un territoire de projets, choisi par les collectivités pour analyser, prévoir, établir et suivre leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement.

- LE TERRITOIRE DU SCOT*

Situé de part et d'autres des Rives du Rhône, le territoire s'étend sur une superficie de 950 km². Il réunit 80 communes représentant, en 2006, 167 000 habitants au sein d'un territoire varié, depuis les reliefs du massif du Pilat aux plaines de la Valloire, lui conférant une diversité d'identités et une richesse patrimoniale.



* source SCOT

Les 80 communes sont représentées au sein du syndicat mixte au travers de 5 intercommunalités et de la commune de Sainte-Colombe :

- La communauté de communes du Pilat rhodanien
- La communauté de communes de Rhône Valloire
- La communauté d'agglomération du pays viennois
- La communauté de communes du pays roussillonnais
- La communauté de communes de la région de Condrieu

Le Scot se trouve également aux confins de 5 départements : l'Isère, le Rhône, la Loire, l'Ardèche, la Drôme, seul Scot de France d'une telle configuration administrative.

- **UN PROJET DE TERRITOIRE**

Le scot, son projet de territoire traduit un ensemble d'objectifs stratégiques, dont l'application devra trouver les réponses appropriées dans les choix d'aménagement des P.L.U. qui composent son territoire.

• **Les objectifs stratégiques du projet (source SCOT)***

1. Objectif 1 : affirmer le rôle structurant des agglomérations dans l'armature urbaine

Le projet s'inscrit dans une logique d'inversion des tendances constatées en matière de développement urbain.

Les élus se sont positionnés en faveur d'une armature urbaine hiérarchisée en 2030, renforçant le poids de deux agglomérations principales et des centres urbains, dans le but de freiner le phénomène de périurbanisation. L'agglomération viennoise et l'agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon doivent ainsi accueillir une part importante de la population nouvelle du territoire. La vallée du Rhône, redevenant l'axe de développement principal, rapprochera la population des principaux équipements, services et réseaux de transport en commun.

2. Objectif 2 : structurer et renforcer l'attractivité économique

La localisation stratégique du territoire traversé par la vallée du Rhône, ainsi que l'importance des disponibilités foncières en bordure de fleuve doivent être valorisées et optimisées dans le cadre d'un développement coordonné des grands sites stratégiques à l'échelle du territoire des Rives du Rhône et de l'aire métropolitaine lyonnaise.

En dehors des sites économiques majeurs, un développement économique diversifié et encadré doit être favorisé sur l'ensemble du territoire (développement de l'artisanat, du commerce, du tertiaire, des loisirs). Par ailleurs, l'ensemble des projets de développement doit intégrer une dimension environnementale forte.

3. Objectif 3 : préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles

Le Scot doit garantir le maintien des grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis, ainsi que la préservation des grandes unités paysagères.

Des dispositions sont mises en place pour protéger et valoriser les espaces naturels, garantir la viabilité des exploitations agricoles et assurer le maintien d'une agriculture multifonctionnelle.

Une attention particulière est accordée à l'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement (entrée d'agglomération, adaptation au contexte géographique, etc.) et à la prise en compte des risques naturels et technologiques.

* source SCOT

4. Objectif 4 : rationaliser les déplacements et optimiser les infrastructures de transport

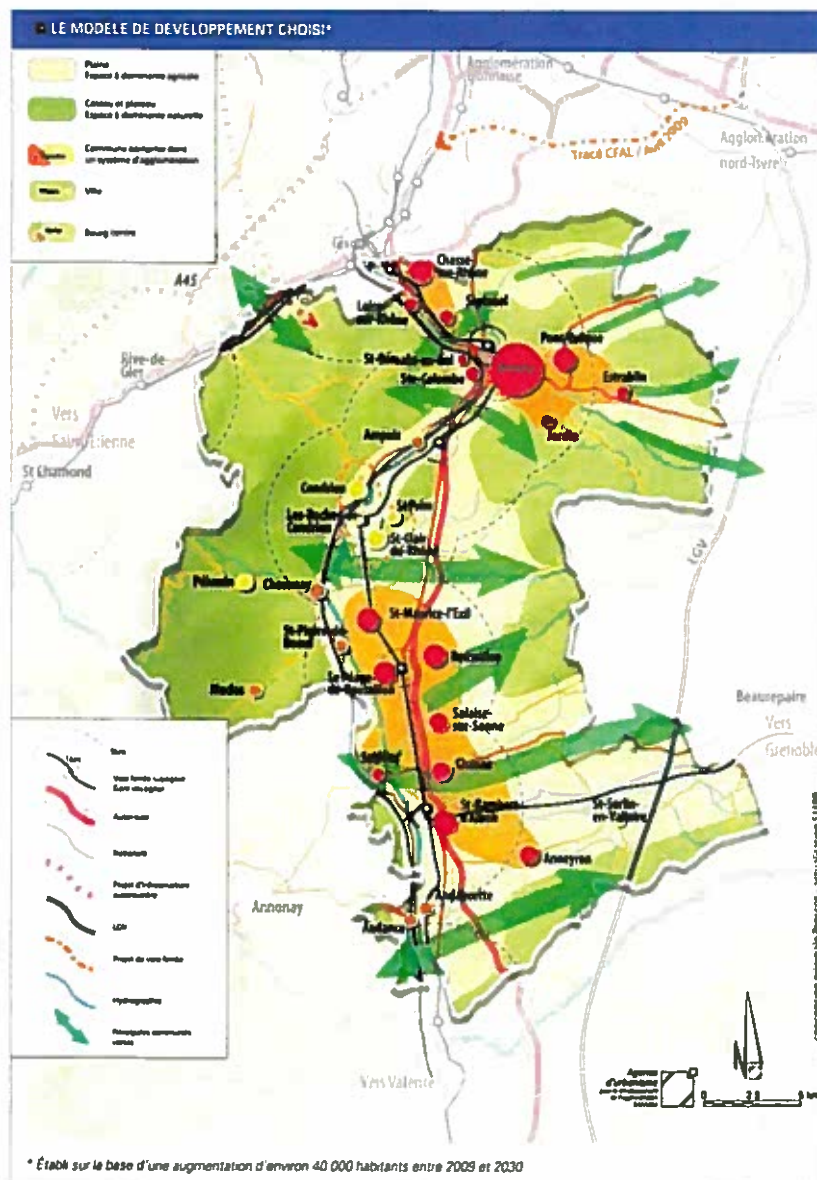
En matière de transport et d'infrastructures, le Scot favorise le développement des modes de transport alternatifs à la route, en participant notamment à l'émergence d'un réseau de transports collectifs à l'échelle métropolitaine (réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise) et en renforçant la multimodalité du territoire (fort potentiel lié aux voies ferrées et à la voie d'eau).

Un réseau viaie hiérarchisé doit également être défini en lien avec les projets de développement.

5. Objectif 5 : promouvoir des politiques de l'habitat plus solidaires et des formes urbaines plus durables

Afin de répondre aux attentes de l'ensemble des habitants, les élus du syndicat mixte se positionnent en faveur d'une diversification des formes d'habitat et d'une plus grande mixité sociale. Les orientations du Scot encouragent ainsi la production d'un habitat moins consommateur d'espace, plus diversifié en termes de statut d'occupation et de typologie de logements (immeubles collectifs, logements intermédiaires, groupés, individuels...). Il s'agit également d'encourager les modes de construction innovants et la production de quartiers intégrant l'ensemble des objectifs de développement durable.

Le P.L.U. de la commune de Sablon devra être compatible avec l'ensemble des dispositions arrêtées dans le SCOT.



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée

Réglementairement, le bassin versant du Rhône (incluant celui de la Sanne et du Dolon) est soumis au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhône-Méditerranée 2010-2015 adopté par le comité de bassin le 16 octobre 2009, en application des articles L.212-1 et suivants du Code de l'environnement.

L'entrée en vigueur du SDAGE Rhône-Méditerranée est effective depuis le 21 décembre 2009 suite à son approbation par le Préfet de Région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur de bassin, en date du 20 novembre 2009.

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, ce document constitue le cadre réglementaire de référence afin d'assurer la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Le bon état des masses d'eau doit être atteint en 2015. Dans certains cas, l'objectif de bon état ne peut être atteint en 2015 pour des raisons techniques ou économiques ; le délai est alors reporté à 2021 ou au plus tard à 2027.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux a été mis en place pour assurer la cohérence de l'intervention des différents acteurs de l'eau et assurer une gestion intégrée de cette ressource. Il fixe pour chaque bassin ou groupement de bassins, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs des eaux ainsi que les actions à entreprendre pour les atteindre.

Le SDAGE détermine pour une période de 6 ans, huit orientations fondamentales à entreprendre pour atteindre ces objectifs :

- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux,
- organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable dans le cadre d'une gestion locale et d'action d'aménagement du territoire,
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé,
- préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,

- atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le SDAGE définit également des principes de gestions spécifiques aux différentes typologies de milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, rivières à régime méditerranéen, lagunes,...

Les deux principes majeurs sur lesquels les orientations fondamentales et les mesures opérationnelles du SDAGE s'appuient sont les suivantes :

- Evoluer de la gestion de l'eau à la gestion des milieux aquatiques. Le SDAGE Rhône-Méditerranée reconnaît en effet la nécessité pour un développement économique durable, de restaurer et mieux gérer ces écosystèmes afin de garantir la satisfaction la plus large et la plus durable des usages multiples et diversifiés de l'eau,
- Donner la priorité à l'intérêt collectif. La vocation du SDAGE est la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale de l'eau et des milieux aquatiques dans l'intérêt de tous les usagers et des populations.

Le SDAGE s'oppose à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics, mais ne s'oppose pas au tiers.

Aménagement et développement rural

Procédures en cours ou achevées

Une réglementation des semis et plantations d'essences forestières a été mise en œuvre par arrêté préfectoral du 31 décembre 1987. Les périmètres d'interdiction et de réglementation des semis et plantations d'essences forestières sont reportés, à titre d'information, dans les annexes du PLU (article R 123-13 du code de l'urbanisme).

Un remembrement communal a été clos par arrêté préfectoral du 27 juin 1977. La commune est en outre concernée par un périmètre d'irrigation mis en œuvre par l'association syndicale autorisée (ASA) créée le 1^{er} janvier 1977 dénommée ASA de Sablons (650 ha dont 500 en Isère). La réalisation de ce réseau n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Les

périmètres des surfaces irriguées et remembrées sont reportés dans le rapport de présentation dans le chapitre concernant l'agriculture.

Développement local

La commune a participé au Contrat de pays de Roussillon approuvé le 2 mai 1993 comprenant 21 communes (clos). Le Contrat de développement des Pays de Rhône-Alpes (CDPRA) Rhône Pluriel est en cours de réalisation et comprend 86 communes (dont 46 en Isère).

Approuvé par la Région, le CDPRA succède au Contrat Global de Développement Rhône PLURIEL. Les 3 axes principaux définis dans le CDPRA Rhône PLURIEL sont :

- développer la richesse,
- faire des habitants les acteurs des territoires,
- mieux utiliser la ressource foncière.

1.2. L'ORGANISATION URBAINE

D'une superficie de 1023 ha, les espaces libres (agricoles et naturels) constituent 89% du territoire de Sablons, le reste étant occupé par les espaces urbanisés.

LES ESPACES LIBRES

L'île de la Platière située au Nord-Ouest de Sablons, bordée par le Rhône et la RD 4 et traversée par les lînes comprend une réserve naturelle fluviale (milieu alluvial conservatoire) et apparaît donc comme l'un des espaces naturels les plus sensibles et protégés de la commune.

D'autres espaces tels que l'île de la Sainte ou l'embouchure du Dolon sont situés au Sud de la commune, vers la zone de confluence du canal de dérivation et du Rhône.

De manière générale, les espaces naturels se caractérisent par la grande diversité des milieux qui les composent :

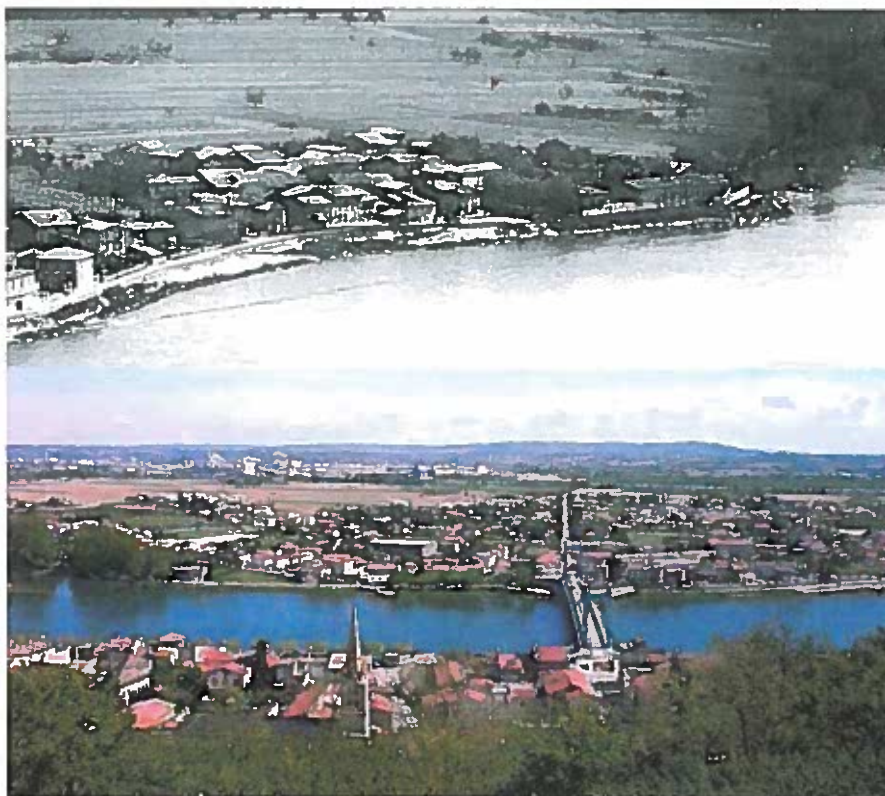
- la plaine et forêt alluviale (diversité écologique, paysagère et patrimoniale – rôle de protection contre les crues et des nappes souterraines),
- les milieux aquatiques (notamment le Rhône, le canal de dérivation, la Lône, la Sanne et le Dolon),
- les milieux humides (Lônes (bras du Rhône), hautes berges, carrières des Rotissots),
- les milieux secs,
- les espaces agricoles.

Les espaces agricoles sont principalement situés :

- d'une part entre la RD 4 et le canal de dérivation du Nord de la commune jusqu'aux espaces urbanisés avec lesquels ils se sont enchevêtrés du fait du développement urbain des dernières décennies (évolution qui a entraîné un mitage de l'espace à l'origine de l'enclavement des parcelles). Une autre entité agricole est localisée au Sud-Est du bourg (lieux-dits Champ-Ouest et Molly-Sabata).
- d'autre part à l'Est du canal de dérivation aux lieux-dits Champ-Peyraud, La Prat et Ventreband.

LES ESPACES URBANISES

Historiquement localisée en bordure du Rhône, l'urbanisation sur le territoire de Sablons s'est accrue depuis 30 ans. Les espaces urbains ont suivi une dynamique de développement linéaire « en doigts de gant » le long de la RD 4, de la RD 1082 mais aussi des anciens chemins ruraux vers l'Est ayant entraîné progressivement un mitage de l'espace agricole dont plusieurs zones se sont retrouvées enclavées par les espaces urbains.



Cette prise de vue datant du début du XX^{ème} Siècle montre un bâti resserré illustrant une continuité de l'urbanisation, disposée le long du Rhône. En arrière-plan, les espaces sont dégagés et utilisés par l'activité agricole.

Prise sur les hauteurs de Serrières, cette photographie propose une lecture en profondeur de l'urbanisation de Sablons. On retrouve la disposition du bâti le long du Rhône. On observe que cette urbanisation a gagné progressivement les terres agricoles en suivant le tracé des chemins.

L'analyse urbaine fait ressortir 4 zones de développement sur la commune :

- Le bourg s'est historiquement développé à proximité du franchissement du Rhône et du château du Murat. Ce centre s'organise sous forme d'un habitat traditionnel de faible hauteur (R+1 en général) relativement dense et composé de grandes bâtisses contiguës qui s'étirent le long des principales voies de communication. Le bâti ancien qui se développe de façon linéaire le long de la route du péage (RD 4) en est une parfaite illustration. Le centre historique s'est également étendue en direction du Sud, le long du fleuve, en conservant une structure très dense organisée autour d'un réseau de rues étroites : quartiers des Gaillards et de Moly Sabata ; Le centre bourg, dominé par le clocher de l'église (élément repère), s'est plus récemment prolongé en direction de l'Est notamment le long de la RD 1082. Cette extension s'est accompagnée de la construction de quelques bâtiments collectifs (de 3 étages) qui complètent ainsi la diversité de la typologie de l'habitat





- Au Nord de Sablons, un habitat pavillonnaire s'est implanté en contrebas de la route du Péage (RD 4) le long de la rue Robinson. Moins dense que le précédent, ce secteur constitue l'amorce du tissu urbain de Sablons pour les usagers de la RD 4 en provenance de Salaise-sur-Sanne. L'installation historique de ce quartier a été favorisée par la protection que lui assure cette infrastructure (digue) vis-à-vis des débordements du Rhône.
- Le développement récent de l'urbanisation de Sablons s'est ensuite poursuivie en direction de la plaine agricole (vers l'est) par un espace urbanisé lâche principalement constitué d'un habitat individuel (R+1) ponctuellement sous forme de lotissement et de quelques petits collectifs. L'étalement et la faible densité de cette expansion urbaine sont occasionnés par l'existence de secteurs inondables insérés au sein même de cette unité urbaine occasionnant une discontinuité de l'habitat et le mitage décrit précédemment.



- Localisé à l'écart du centre urbain de Sablons, le hameau de la Grande Grange s'insère dans un site très cloisonné par les différents échanges des voies ferrées

ORGANISATION URBAINE DE SABLONS
PHOTO AERIENNE ET TRAME VIAIRE SUPERPOSEE
En jaune : les routes nationale (RD 1082 et RN 7) et départementale (RD 4)



SYNTHESE

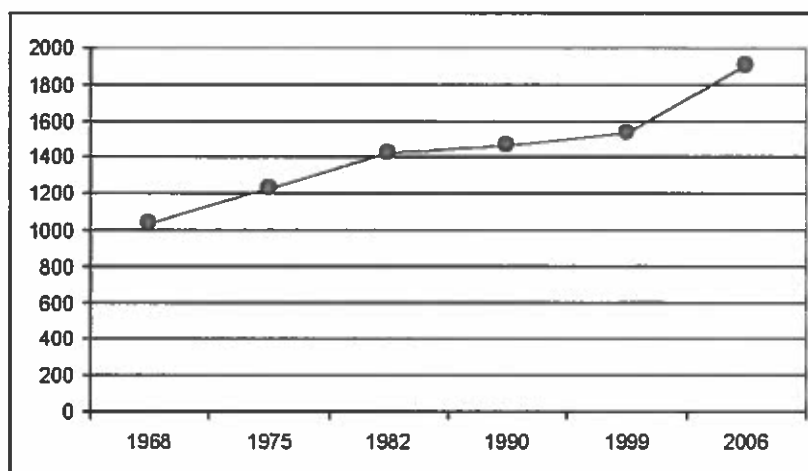
ATOUPS ET CONTRAINTES	
+	<p>Une commune au <i>caractère majoritairement</i> rural dont les <i>espaces agricoles et naturels représentent 90% du territoire.</i></p> <p><i>Un habitat ancien vivant et de qualité patrimoniale.</i></p>
-	<p>Un <i>habitat collectif peu représenté</i> et limité à un secteur au centre bourg, mais <i>bien intégré et qui se développe.</i></p> <p>Un territoire urbain occupé pour l'essentiel par de <i>l'habitat individuel</i> en bordure du Rhône, le long des axes de communications et des anciens chemins ruraux.</p>
ENJEUX	
<p>Conforter et entretenir le patrimoine bâti ancien afin <i>de conserver le caractère patrimonial de Sablons, plus particulièrement le long des rives du Rhône.</i></p> <p>Apporter un soin particulier à l'urbanisation des sites de développement urbain <i>à assurer une intégration harmonieuse avec les espaces déjà bâtis et une continuité avec les cheminements piétons et cycles.</i></p> <p>Promouvoir une forme d'habitat collectif intermédiaire adaptée au tissu existant afin de conserver <i>le caractère de « village »</i> respectueux de l'environnement et du paysage.</p> <p><i>Ouvrir progressivement</i> les terrains potentiels de développement dans le temps et de façon équilibrée en lien avec l'évolution des équipements et des dessertes, en respectant l'environnement et le P.P.R.I.</p>	

1.3. DEMOGRAPHIE ET PEUPLEMENT

Préambule

Les données statistiques utilisées dans les chapitres relatifs à la démographie et à l'habitat s'appuient sur le recensement général de la population de 1999. De nouvelles données doivent être publiées suite au recensement de 2006 une fois leur traitement effectués par l'INSEE. Plusieurs critères d'études détaillés ci-après ne peuvent servir à dresser une situation détaillée de l'habitat sur la commune mais seulement une tendance de l'évolution de l'habitat.

Evolution de la population de 1968 à 2006

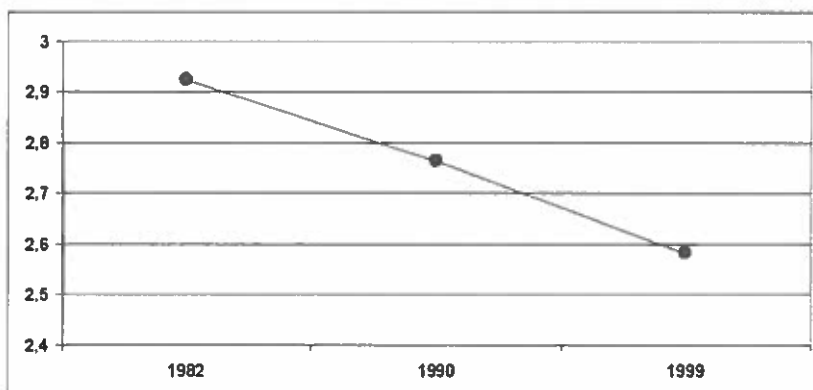


Evolution démographique

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	106	140	97	135	148
Décès	69	72	63	93	106
Solde naturel	37	68	34	42	42
Solde migratoire	114	129	159	5	29
Variation totale	151	197	193	47	71

Nombre de personnes par ménage

	1982	1990	1999
Population des ménages	1324	1404	1502
Nombre de ménages	453	508	582
Nombre de personnes par ménages	2,92	2,76	2,58

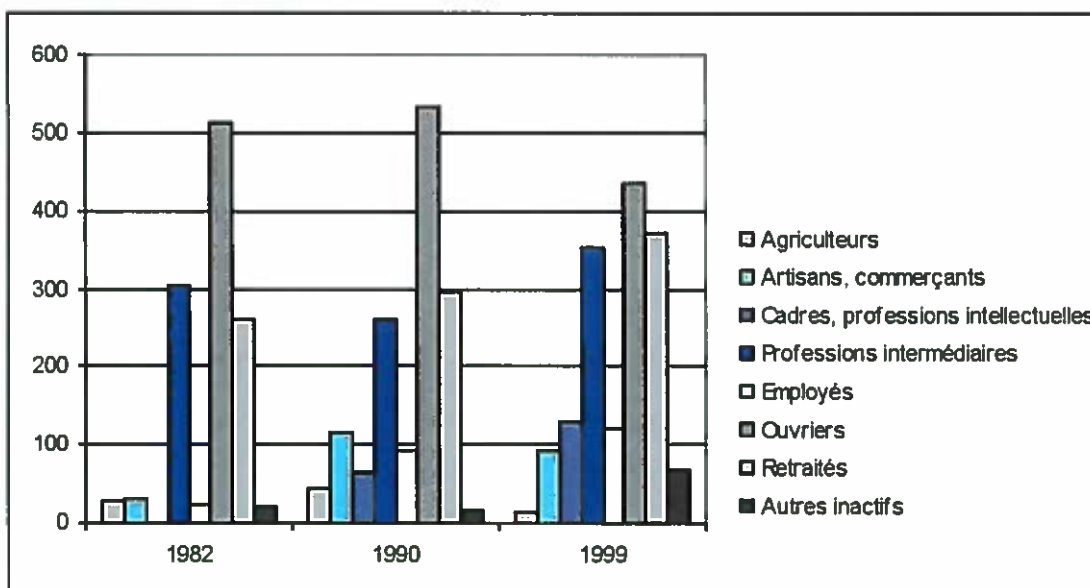


Taille des ménages selon le nombre de personnes

	1982		1990		1999		Evolution 1990 -1999
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	
1 personne	71	16%	86	17%	119	20%	38%
2 personnes	134	30%	171	34%	209	36%	22%
3 personnes	92	20%	98	19%	107	18%	9%
4 personnes	101	22%	102	20%	106	18%	4%
5 personnes	33	7%	39	8%	31	5%	-21%
6 personnes et +	22	5%	12	2%	10	2%	-17%
Total	453	100%	508	100%	582	100%	

Structure par âge

	1990		1999		Evolution 1990 - 1999
	Nombre	En %	Nombre	En %	
0-14 ans	279	19,0%	265	17,3%	-5,02%
15-29 ans	333	22,7%	292	19,0%	-12,31%
30-44 ans	310	21,1%	360	23,5%	16,13%
45-59 ans	271	18,4%	262	17,1%	-3,32%
60-74 ans	185	12,6%	260	16,9%	40,54%
75-94 ans	91	6,2%	95	6,2%	4,40%
95 et plus	0	0,0%	0	0,0%	0,00%
Total	1469	100,0%	1534	100,0%	

Population des ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

Une évolution de la population soutenue depuis 1999

De manière générale, le développement de Sablons depuis 1968 a été marqué par 3 périodes d'évolution démographique :

- de 1968 à 1982, la population augmente de 400 habitants soit un rythme de croissance annuel de 28 habitants environ ;
- de 1982 à 1999, la croissance de la population s'est ralentie avec une croissance annuelle moyenne de 12 habitants ;
- Sablons connaît depuis 1999 la période de croissance, la plus soutenue depuis 1968, pendant laquelle la population a progressé de 360 habitants soit 40 habitants en moyenne annuellement. En 2006, la population s'élève à 1900 habitants environ.

Une forte augmentation des petits ménages devenus majoritaires et la tendance au vieillissement de la population de Sablons

Parallèlement, le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer depuis 1968 : de 3,1 en 1968, il est passé à 2,6 en 1999 puis 2,4 en 2006 (base permis de construire et non le nombre de ménage INSEE). Ces statistiques reflètent la tendance des ménages à être de plus en plus petits. Plus précisément, on observe qu'entre 1990 et 1999 les ménages de 1 et 2 personnes ont progressé respectivement de 38% et 22% : 56% des ménages en 1999 sont composés de 1 ou 2 personnes. Quant aux ménages de 5 personnes ou plus, leur évolution traduit une baisse significative entre les deux dates de recensement.

Ce phénomène généralisé s'explique par deux tendances sociétales :

- Dans une moindre mesure par la décohésion des ménages (divorce, monoparentalité, éloignement géographique (pour les études par exemple), etc...) ;
- Par le vieillissement de la population : entre 1990 et 1999 les 60-74 ans ont augmenté de plus de 40% quand dans le même intervalle les 0-14 ans et les 15-29 ans ont baissé de 5% et 12%.

Toutefois, on remarque que l'augmentation de la population a relevé davantage du solde naturel (+42) que du solde migratoire (+29). Le phénomène de vieillissement doit donc être contrecarré par le nombre significatif des naissances, mais aussi par l'augmentation des 30-44 ans (+ 16%).

SYNTHESE

ATOUTS ET CONTRAINTES	
+	<p>Une augmentation constante et régulière de la population et des ménages : environ 1900 habitants et 700 ménages environ en 2006</p> <p>Des capacités et une volonté d'accueil de nouveaux habitants</p>
-	<p>Un nombre croissant de petits ménages</p> <p>Un vieillissement de la population</p>
ENJEUX	
<p>Atteindre à l'horizon des années 2020 une population de 2400 à 2600 habitants en maintenant toujours un rythme régulier et adapté de croissance</p> <p>Préserver et assurer à la population une qualité et un cadre de vie agréables</p> <p>Adapter l'offre de logements, pour accueillir de nouveaux habitants tout en maîtrisant l'urbanisation dans le temps</p> <p>Répondre aux besoins de la population actuelle et future en offrant différents types de logements (taille, surface – accession, locatif aidé, logements spécifiques pour personnes âgées)</p>	

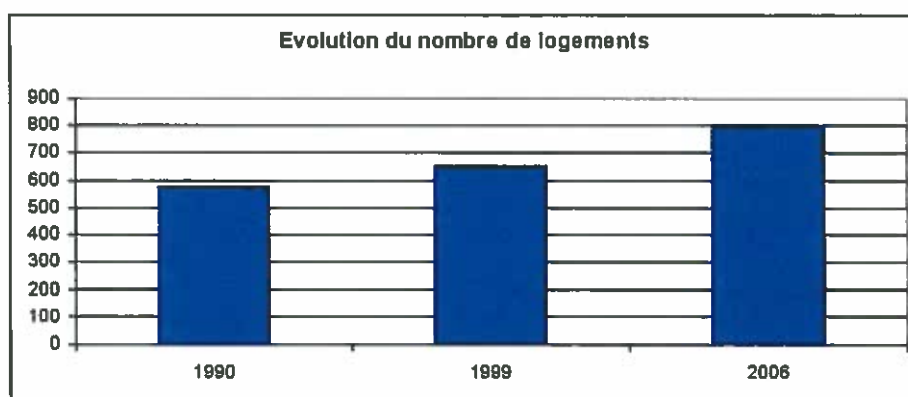
1.4. L'HABITAT

DONNEES DE CADRAGE

Les statistiques utilisées pour l'analyse de l'habitat proviennent du recensement général de la population de 1999. Les relevés de permis de construire entre 1999 et 2006 ont permis d'actualiser l'évolution du nombre de logements.

Evolution du nombre de logements

	1990	1999	2006
Nombre de logements	574	655	800
Evolution entre les 2 dates	-	12,4%	18,1%
Taux de variation annuel	-	1,4%	2,0%



Résidences principales selon le statut d'occupation

	Logements			Nombre de personnes 1999
	1999		Evolution de 1990 à 1999	
	Nombre	%		
Propriétaires	411	70,60%	20,20%	1071
Locataires dont :	147	25,30%	3,50%	379
Logement non HLM	131	22,50%	0	350
Logement HLM	9	1,50%	-	19
Meublé, chambre d'hôtel	7	1,20%	-36,40%	10
Logés gratuitement	24	4,10%	0	52
Ensemble	729	100,00%	14,60%	1502

Résidences principales selon la taille des ménages

	Logements			Nombre de personnes 1999
	1999		Evolution de 1990 à 1999	
	Nombre	%		
1 personne	119	20,40%	38,40%	7,90%
2 personnes	209	35,90%	22,20%	27,80%
3 personnes	107	18,40%	9,20%	21,40%
4 personnes	106	18,20%	3,90%	28,20%
5 personnes	31	5,30%	-20,50%	10,30%
6 personnes et +	10	1,80%	-16,70%	4,30%
Ensemble	582	100,00%	14,60%	100%

Ensemble des logements par type

	Nombre	%	Evolution de 1990 à 1999
Résidences principales	582	88,90%	38,40%
Résidences secondaires	14	2,10%	22,20%
Logements occasionnels	3	0,50%	9,20%
Logements vacants	56	8,50%	3,90%
Habitat individuel	597	91,10%	-20,50%
Habitat collectif	58	8,90%	-16,70%
Ensemble	655	100,00%	14,10%

Résidences principales selon l'époque d'achèvement

	Nombre	%	Evolution de 1990 à 1999
Avant 1949	148	25,40%	-3,90%
De 1949 à 1974	180	30,90%	-9,50%
De 1975 à 1989	161	27,70%	3,90%
1990 et après	93	16,00%	16,00%
Ensemble	582	100,00%	14,60%

Résidences principales selon le nombre de pièces

	1990		1999		Evolution de 1990 à 1999
1 pièce	2	0,4%	8	1,4%	75,0%
2 pièces	23	4,5%	19	3,3%	-21,1%
3 pièces	82	16,1%	91	15,6%	9,9%
4 pièces	190	37,4%	235	40,4%	19,1%
5 pièces ou +	211	41,5%	229	39,3%	7,9%
Total	508	100,0%	582	100,0%	

Une croissance urbaine soutenue depuis les années 1990

En 1999, 655 logements sont recensés à Sablons. Depuis ce recensement, la commune a comptabiliser 145 permis de construire supplémentaires jusqu'en 2006 portant le nombre de logements à 800 soit une augmentation de 18,1 % par rapport à 1999. De 9 logements par an pour la période 1990-1999, le rythme de construction (en nombre de logements moyen par années) passe à 16 logements par an pour la période 1999-2006.

L'observation de l'époque d'achèvement des logements nous montre que Sablons connaît une croissance urbaine soutenue depuis le début des années 1990.

Sur les 582 résidences principales occupées en 1999, 328 ont été construites avant 1974 dont une majorité d'habitat construit entre 1949 et 1974 (180). Depuis 1975, la création de

résidences principales connaît une forte croissance : 28% des résidences principales occupées en 1999 ont été construites entre 1975 et 1989 (sur 14 ans) et 16% entre 1990 et 1999 (sur 9 ans). Mais si l'on prend en compte les données de 2006, on constate que :

- un tiers des résidences principales a été construit depuis 1990
- 55% des résidences ont été construites sur les 30 dernières années

Profil du parc de logement

- Plus de 70% de propriétaires,
- 25% de locataires de logements principalement non HLM,
- 89% de résidences principales,
- 90% du parc de logement composé par l'habitat individuel,
- 80% de logements de 4 pièces ou plus (40% de 4 pièces et 40% de 5 pièces),
- 16% de logements construits entre 1990 et 1999 et 32,7% de logements sur la période 1990-2006 soit le tiers du parc de logements construit en 16 ans, illustrant l'accroissement de la pression foncière,
- 71% du parc constitué par des logements de 2 à 4 personnes (représentant 77% de la population).

La commune était dans le périmètre de la 3^{ème} opération programmée d'amélioration de l'habitat du district de canton de Roussillon (2001-2003). Le P.L.H. (programme local de l'habitat) approuvé par la communauté de communes du pays roussillonnais : a permis de définir la cohérence avec le SCOT arrêté en novembre 2011. Le rythme moyen de logement a crée annuellement sur la commune soit autour d'une quinzaine de logements.

Hypothèses d'évolution à l'horizon 2020

La commune prévoit d'accueillir de nouveaux habitants sur son territoire d'ici 2020. Pour cela, elle compte densifier les zones déjà en cours d'urbanisation et notamment les zones blanches du P.P.R.I., périmètre des Zones UB, retenues dans le Zoning du P.L.U et passer à un rythme de construction de 15 logements par an.

Le tableau ci-dessous synthétise les hypothèses d'évolution pour l'horizon 2020.

	En 2020
Rythme de construction : 15 logements par an environ	soit 120 logements environ
Occupation des logements : 2,4 / 2,6 personnes par ménage	Soit 300 habitants supplémentaires environ soit environ 2400 habitants en 2020

SYNTHESE

ATOUTS ET CONTRAINTES	
+	<p>Une augmentation régulière du nombre de logements construits (environ 16 logements par an en moyenne entre 1990 et 2006).</p> <p>Une volonté de développer davantage les logements sociaux au sein des futurs projets d'urbanisation.</p> <p>Des capacités d'évolution du territoire pour accueillir des programmes de logements.</p>
-	<p>Un tissu composé en grande majorité de logements individuels (91%) et de grande taille (40% de 4 pièces et 40% de 5 pièces et plus), une très faible part de petits et moyens logements (T2-T3).</p> <p>Le P.P.R.I., par les contraintes spatiales et réglementaires, a modelé le développement urbain de Sablons.</p>
ENJEUX	
<p>Maintenir la production de 15 logements environ par an afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants (objectif de 2400 à 2500 habitants environ d'ici 2020), objectif conforme au P.L.H approuvé du pays roussillonnais.</p> <p>Assurer un habitat diversifié pour répondre aux besoins des habitants présents et à venir (petits/grands logements, collectif/intermédiaire/individuel, social/accession/locatif, possibilités d'extension).</p> <p>Poursuivre la production de logements collectifs et sociaux sous une forme équilibrée et proportionnée au territoire (logement intermédiaire et petit collectif).</p> <p>Augmenter progressivement le parc de logements sociaux, par la création d'emplacements réservés, afin de répondre à l'objectif du P.L.H (20 logements environ entre 2011 et 2017), destinés à accueillir des programmes de logements locatifs sociaux.</p>	

1.5. ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI

LES DONNEES DE CADRAGE

1.5.1 L'emploi

Population active par âge

	1982		1990		1999	
moins de 20 ans	22	4%	10	2%	10	1%
20 - 39 ans	311	55%	366	57%	359	52%
40 - 59 ans	220	39%	258	40%	309	45%
60 ans ou plus	14	2%	10	2%	8	1%
Total	567	100%	644	100%	686	100%

Taux d'activité

	1982	1990	1999
Hommes	89,80%	93,50%	91,90%
Femmes	45,90%	60,70%	74,30%
Total	68,1	77,50%	83,20%

Actifs ayant un emploi et chômage

	1982		1990		1999	
Actifs ayant un emploi	521	91,9%	581	90,2%	621	90,5%
Chômeurs	46	8,1%	63	9,8%	65	9,5%
Total	567	100,0%	644	100,0%	686	100,0%

Actifs travaillant dans leur commune de résidence

	1982	1990	1999
Total	137	134	91
En %	24,2%	20,8%	13,3%

Actifs ayant un emploi selon l'activité économique

	1999	
Agriculture	8	1%
Industrie	172	28%
Construction	44	7%
Tertiaire	392	64%
Total	616	100%

En 1999, les 20-39 ans étaient majoritaires au sein de la population active. Il faut cependant constater le vieillissement progressif de la population active depuis 1982 : De 39% en 1982, les 40-59 ans sont 45% en 1999. Le taux d'activité, de 68% en 1982, s'élevait à 83% en 1999 suivant en parallèle, l'augmentation du taux d'activités des femmes.

Les actifs résidant et travaillant sur la commune sont de moins en moins nombreux : leur part est en 1999 de 13%. Cette évolution, couplée à l'augmentation de la population des 15 dernières années, entraîne des évolutions notables sur l'augmentation des déplacements, notamment ceux concernant les navettes domicile-travail.

En 2004, les actifs étaient employés en grande majorité (64%, 392 salariés) dans le secteur tertiaire qui occupe donc une place prédominante dans la structure socioprofessionnelle de Sablons.

Viennent ensuite les actifs travaillant dans le secteur industriel (28% des actifs).

1.5.2 L'agriculture à Sablons

Diagnostic agricole réalisé dans le cadre du SCOT des rives du Rhône

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, une étude "agriculture et forêt" a été conduite à l'échelle du territoire entre 2005 et 2008. Cette étude a permis d'identifier la trame des espaces agricoles à enjeux et d'établir les orientations et recommandations à dominante économique et territoriale.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du SCOT visent à :

- assurer la pérennité des exploitations agricoles,
- reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et lui donner une place dans le développement économique, social et culturel du territoire,
- gérer la ressource en eau entre accroissement des besoins et production de la ressource,
- préserver la viabilité des exploitations face à la pression urbaine.

La commune de Sablons appartient à 'l'entité agricole homogène' "Roussillonnais et Bièvre" du Scot dont la synthèse pour cette partie du territoire est fournie ci-dessous.

ATOUTS - OPPORTUNITÉS	FAIBLESSES - MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exploitations équipées en matériels d'irrigation ➤ Bon potentiel agronomique local ➤ Systèmes de maraîchage et de production de fruits rouges dynamiques ➤ Terrains remembrés suite au passage de la ligne TGV (en cours sur la commune d'Albon) ➤ Potentiel de consommateurs ➤ L'agriculture participe à l'activité économique et sociale du territoire par l'emploi important de saisonniers ➤ Contribution de l'agriculture à l'ouverture et l'entretien des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur fruitier très concurrentiel ➤ Instabilité des marchés céréaliers ➤ Exploitations plutôt vieillissantes, pour certaines sans successeur connu ➤ Présence ponctuelle de contrats précaires (sur Salaise) ➤ Arboriculture fragilisée par les calamités et maladies (gel, grêle, sharka) ➤ Pénurie de main-d'œuvre qualifiée ➤ Une image de production quantitative plutôt que qualitative, difficilement contrebalancée par les Programmes Intégrés de Développement Agricole (PIDA) et les démarches de traçabilité. ➤ Faible valorisation sur le marché local sauf sur les produits du maraîchage ➤ Pression urbaine forte (menace forte de disparition de surfaces agricoles importantes sur Salaise, et Saint Rambert d'Albon et mitage de l'espace sur le plateau Roussillonnais)
<p style="text-align: center;">ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la commercialisation et la valorisation locale des productions ➤ Limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles (disparition des espaces agricoles au profit de zones industrielles, perte de fonctionnalité des exploitations suite à la formation de continuité urbaine et de mitage de l'espace) ➤ Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, qui peinent faute de terres agricoles disponibles (spéculation du foncier agricole pour l'urbanisation) 	

(source : Étude "Agriculture et forêt" 2008 – SCOT des Rives du Rhône)

Les données synthétiques issues des recensements agricoles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Agriculture à Sablons	1988*	2000*	2010 **
Nombre d'exploitations	17 dont 9 en exploitation professionnelle	9 dont 7 en exploitation professionnelle	7 exploitations
Superficie agricole utilisée des exploitations	293 ha	340 ha	403 ha
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	19 UTA (Unité de Travail Annuel : équivalent temps plein)	10 UTA (Unité de Travail Annuel : équivalent temps plein)	nc
Nombre total d'actifs sur les exploitations	32 UTA dont 9 chefs d'exploitation	20 UTA et 7 chefs d'exploitation	29 UTA
Terres labourables	221 ha	226 ha	280 ha
Dont céréales	170 ha	198 ha	nc
Maïs grain et maïs semence	133ha	185 ha	nc
Vergers 6 espèces	29 ha	84 ha	nc
Jachères	6 ha	22 ha	nc
Superficie irrigable	234 ha	292 ha	nc
Superficie en fermage	148 ha	256 ha	nc

* Source : AGRESTE – Recensement Général Agricole de 1988 et de 2000

** Source : AGRESTE – Recensement agricole 2010 – Données semi-définitives au 15 août 2011
(nc : non communiqué pour l'instant)

L'activité agricole de Sablons est dynamique et liée à la fertilité des sols alluviaux, à la possibilité d'irriguer et à la topographie plane permettant une mécanisation des parcelles. L'irrigation de la quasi-totalité des parcelles agricoles pallie à certains aléas (problèmes d'accès en cas d'inondation) et permet une culture intensive sur l'ensemble des parcelles concernées.

Type de Production (Carte utilisation des parcelles agricoles)

Les productions s'organisent essentiellement autour :

- de l'arboriculture (vergers) : pomme, poire, pêche, abricot, kiwi, cerise,...
- des grandes cultures sur terres labourées : céréales d'été irriguées (maïs) et cultures spécialisées orientées vers le maraîchage (asperge, petits fruits rouges).
- des productions plus marginales comme la sylviculture. Sur le secteur de l'île de la Platière, les potentialités forestières sont élevées et propices au développement de la populiculture intensive ou extensive. La forêt de Sablons est localisée au niveau de la réserve naturelle de la Platière (76 hectares répartis entre 168 propriétaires). Il existe une certaine déprise liée à la diminution du potentiel de production (assèchement du sol lié notamment à l'abaissement du toit de la nappe).

Evolution du secteur agricole

Depuis une trentaine d'années, la plaine alluviale a connu une profonde mutation s'accompagnant d'une perte progressive de son caractère rural sous la pression d'aménagements humains (ouvrages hydrauliques et de navigation, plate-forme industrielle, carrières), mais aussi urbaines (accroissement de la population). Dans la continuité des travaux engagés par la CNR, un remembrement a été effectué en plus d'un renforcement du réseau d'irrigation.

L'impact des emprises sur les parcelles agricoles a été compensé par un retournement des prairies et le défrichement de bois. En même temps, la profession agricole connaissait un profond changement lié en grande partie à une adaptation du contexte économique : coût de la main d'œuvre, agrandissement des exploitations, mécanisation, spécialisation, intensification, abandon de l'élevage. Les pratiques ont en effet largement évolué depuis les années 1970 :

- diminution des prairies et du cheptel,
- augmentation du maraîchage,
- les vergers restent stables.

L'évolution actuelle se traduit par une augmentation des surfaces d'exploitation et le développement de l'agriculture raisonnée. L'irrigation s'est beaucoup améliorée quantitativement et qualitativement. Les cultures restent cependant encore réparties sous formes de petites parcelles, qui sont une contrainte majeure pour la compétitivité et la rentabilité.

La population agricole

Les agriculteurs de Sablons exploitaient au recensement général agricole de 2000 un total de 329 ha de SAU soit 246 ha sur Sablons (62 %) de la SAU et 83 ha à l'extérieur (Serrières, Limony, Chanas, Roussillon, Salaise-sur-Sanne). 8 agriculteurs avaient leur siège d'exploitation à Sablons, parmi eux, un apiculteur reste sans surface d'exploitation. 6 agriculteurs ont moins de 50 ans, 1 entre 50 et 60, 1 a plus de 60 ans. D'autres agriculteurs proviennent des communes voisines (dont 5 à Serrières, 1 à Chanas, 1 à Salaise-sur-Sanne, 1 à Saint-Rambert, 1 à Péage, 1 à Roussillon...). La diminution du nombre d'exploitations a suivi la tendance générale du monde agricole (31 exploitants en 1979) qui a été accélérée dès 1977 par expropriation nécessaire à l'implantation du canal.

Les exploitations sont dynamiques et la plupart ont trouvé leur "rythme de croisière" ou sont en développement.

Le renouvellement des chefs d'exploitation est déficitaire. Le nombre d'exploitations est déficitaire et la surface des exploitations augmente en parallèle.

Il est cependant à noter que les premiers chiffres issus du recensement agricole de 2010 montrent non seulement une stabilisation du nombre d'agriculteurs présents sur le territoire mais également un accroissement sensible de la SAU exploitée.

L'analyse qui suit est issue des données détaillées du recensement de 2000 et du diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture dans le cadre de l'élaboration du présent document :

Les systèmes d'exploitation (carte systèmes d'exploitations)

70% des surfaces ouvertes sont exploitées par des structures en arboriculture. Ces systèmes équilibrent leur production entre vergers, cultures spécialisées et grandes cultures.

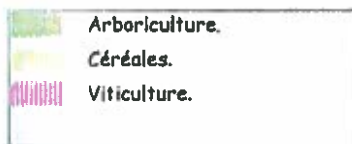
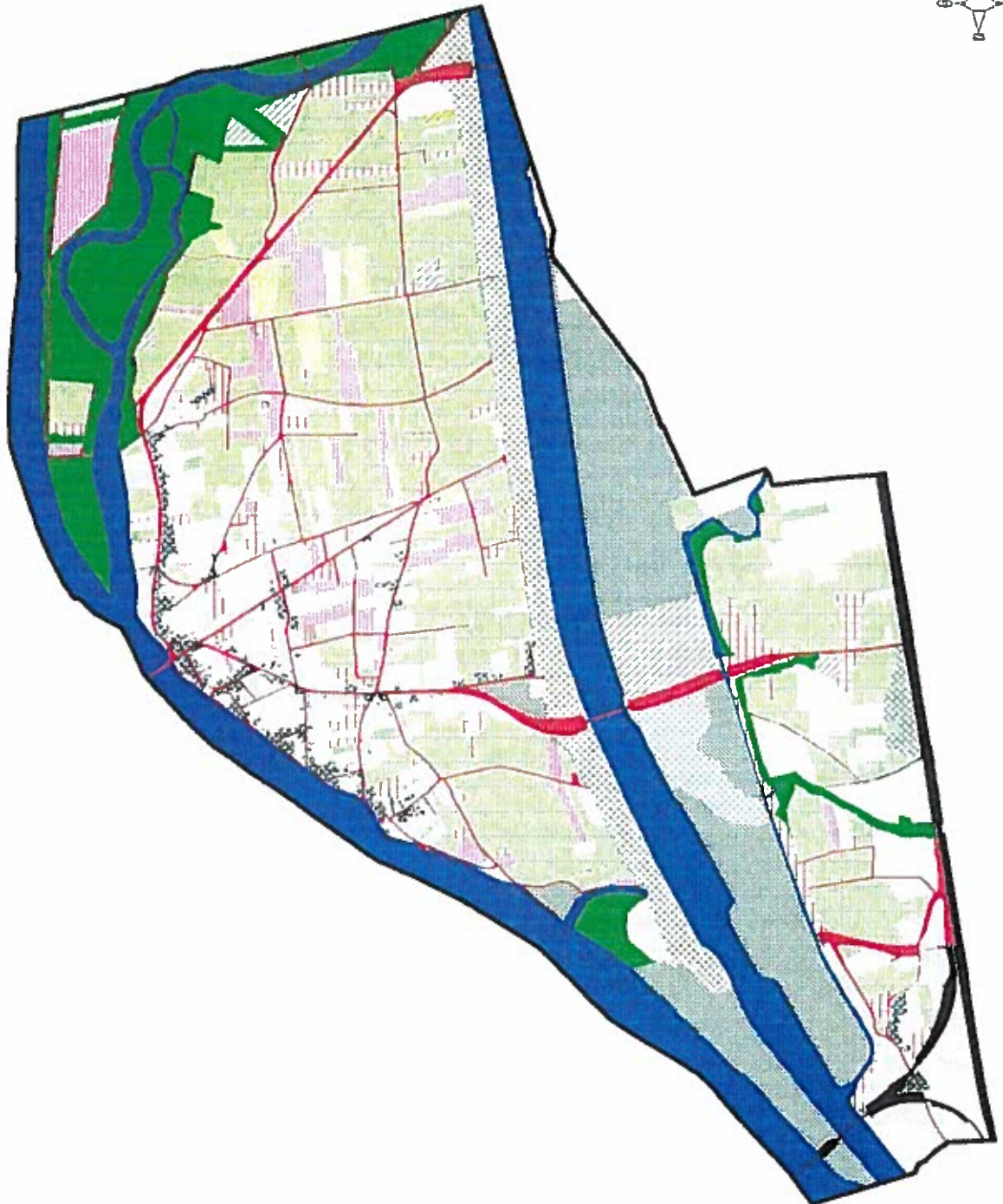
L'irrigation (carte irrigation)

La quasi-totalité des parcelles sont irriguées, sauf celles qui sont à l'intérieur des espaces urbanisés. Le réseau d'irrigation est géré par une ASA. Des projets de renforcement de réseau sont à l'étude. Il s'agit d'augmenter les débits de manière à mettre en place un système antigel par aspersion. Ceux prévues sur les terres entre la canal et la voie ferrée sont à revoir compte tenu du projet d'extension de la Z.I.P et de l'étude de reconversion menée par le syndicat de la ZIP en partenariat avec le monde agricole.

L'épandage des boues domestiques a été remplacé depuis plusieurs années par du composte.

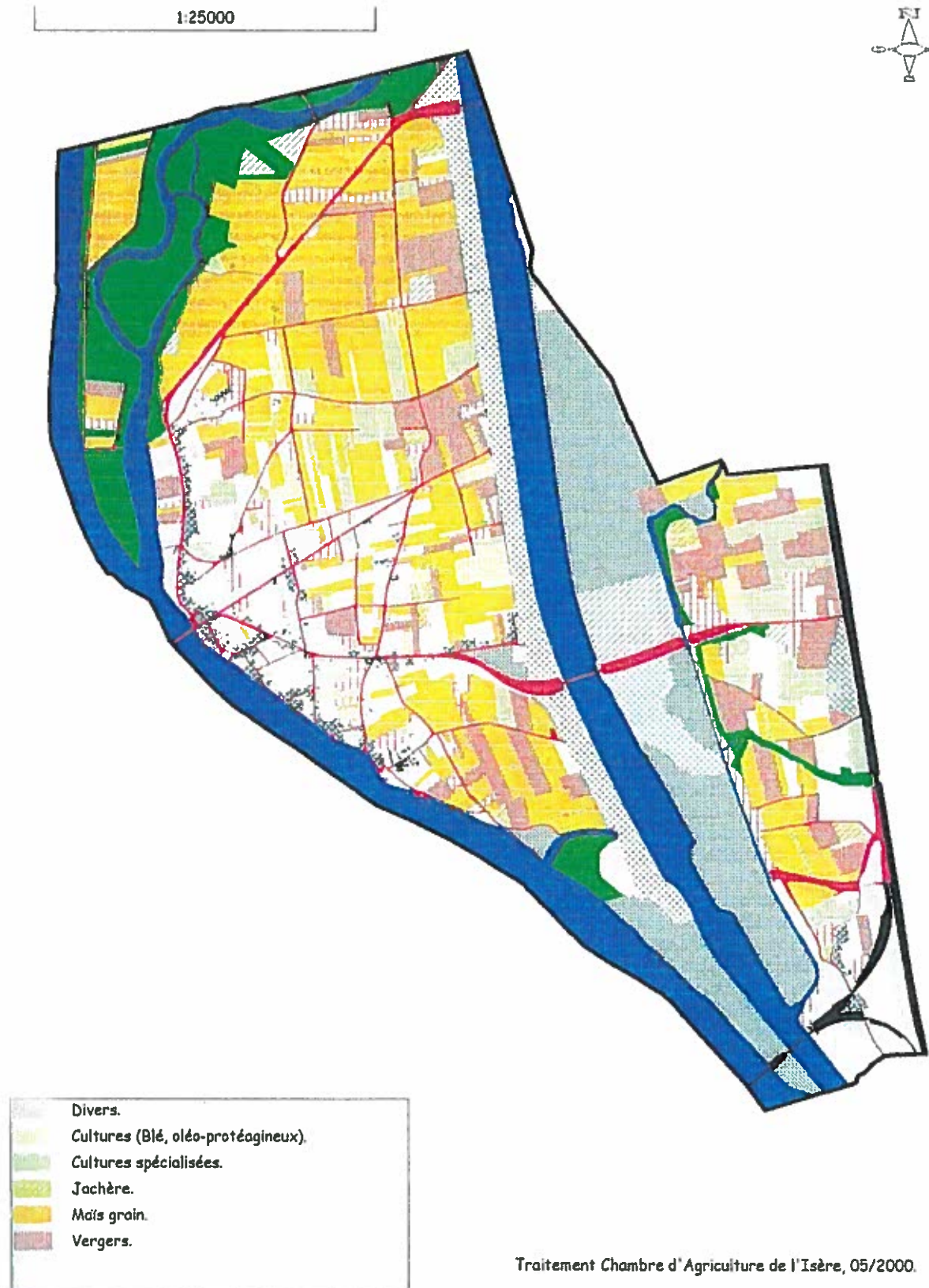
LES SYSTEMES D'EXPLOITATION

1:25000



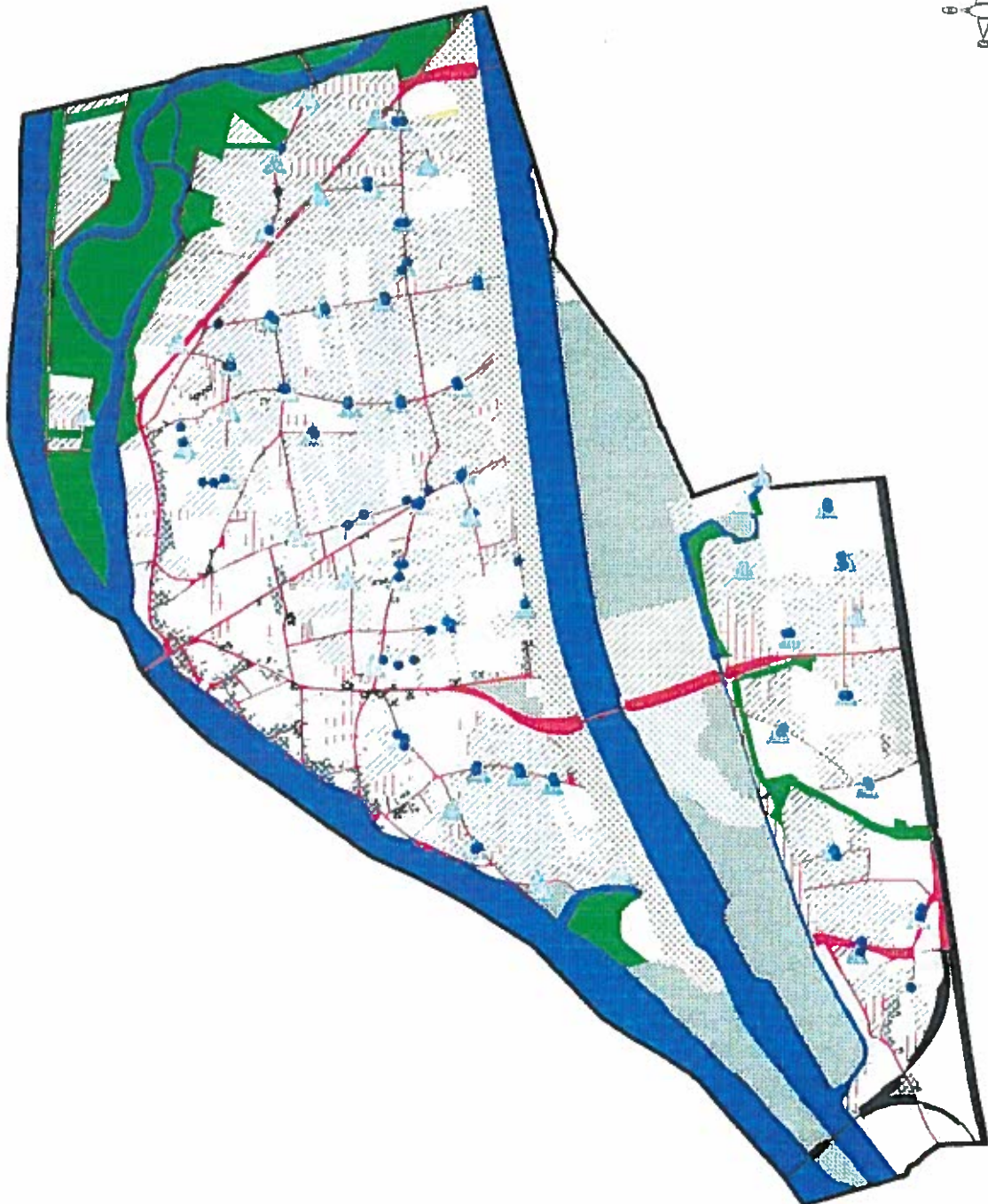
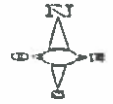
Traitement Chambre d'Agriculture de l'Isère, 05/2000.




UTILISATION DES PARCELLES AGRICOLES



IRRIGATION

1:25000



-  Bornes d'eau.
-  Bouches d'eau.
-  Parcelles irriguées (non exhaustif).

Traitement Chambre d'Agriculture de l'Isère, 05/2000.

1.5.3 LES LIEUX D'ACTIVITES

Les commerces et services de proximité

Les commerces et services de proximité sont pour la plupart localisés à proximité du pont suspendu route des Alpes et rue Toursier : boulangerie, boucherie, restaurant, salon de coiffure, électroménager.

Appréciés pour le confort qu'ils apportent dans la vie quotidienne, il faut souligner que certains commerces et services de proximité n'ont pas été recensés à Sablons tels que pharmacie, agence bancaire, etc localisés à Serrières.

Les activités artisanales

Vingt quatre sièges d'activités artisanales et commerciales (certains ayant la double appartenance commerce/artisanat) sont installés sur la commune de Sablons. Les commerces sont principalement installés à proximité du Pont sur le Rhône : ce sont deux cafés, un restaurant, deux commerces de bouche, tels que boulangerie ou boucherie, un salon de coiffure et un tabac-presse.

Une entreprise de maçonnerie, un commerce de vaisselle et un commerce lié à l'électroménager, une entreprise de location de matériel, une entreprise de graviers et une de maintenance sont implantés sur la commune.

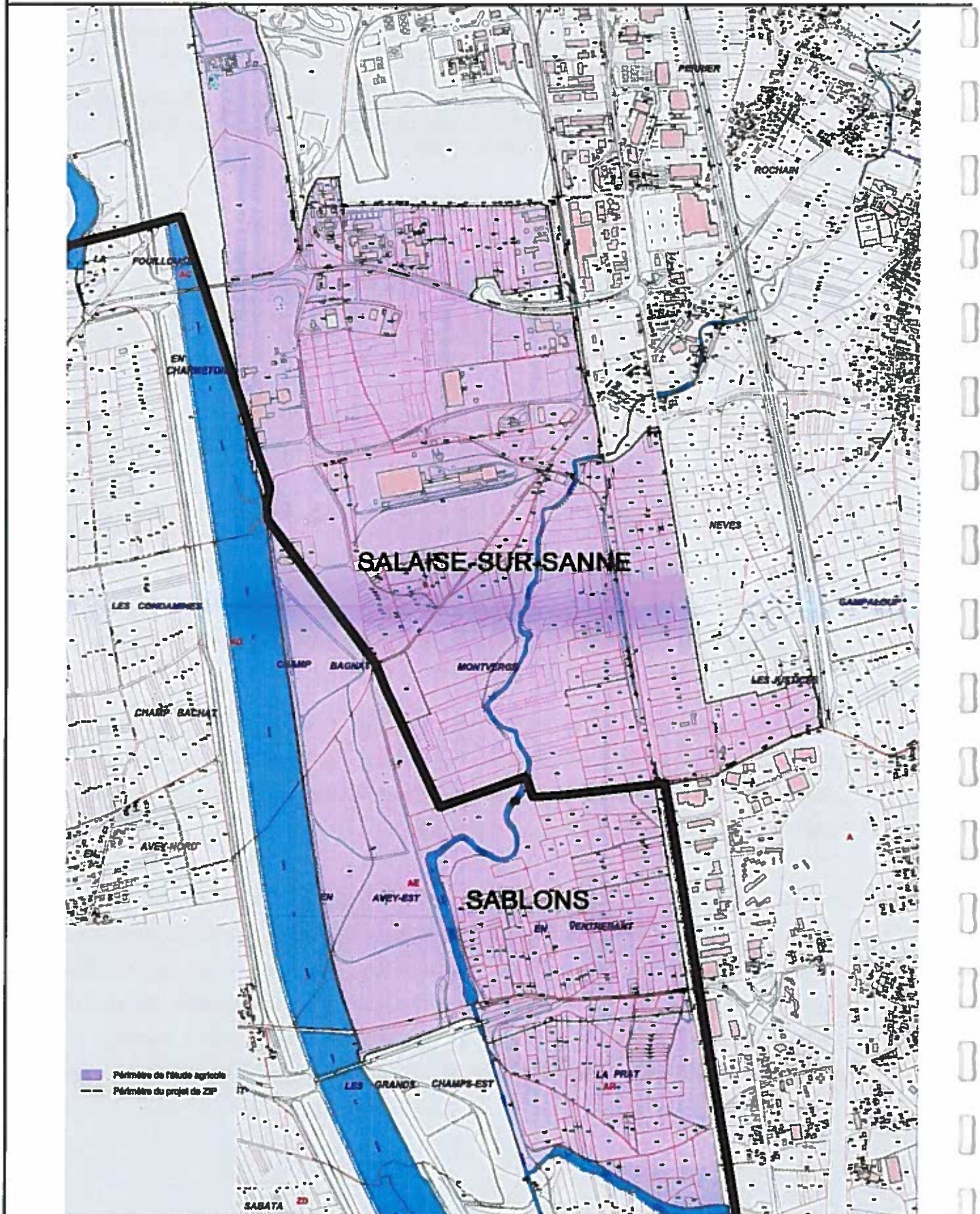
La commune compte également un plâtrier - peintre, deux plombiers - zingueurs, un taxi, une société d'informatique, réparateur de meubles anciens et une société de traitement du bois.

L'impact du projet d'extension de la zone industrielle et portuaire (Z.I.P.) Salaise / Sablons sur le secteur agricole

L'emprise du projet de Z.I.P. représente 368 ha répartis sur les communes de Sablons et de Salaise-sur-Sanne, les surfaces agricoles représentant 42% de cette emprise (*voir carte périmètre de l'étude d'impact*). La S.A.U. est donc impactée par le projet dans un contexte où la filière agricole doit faire face à des difficultés.

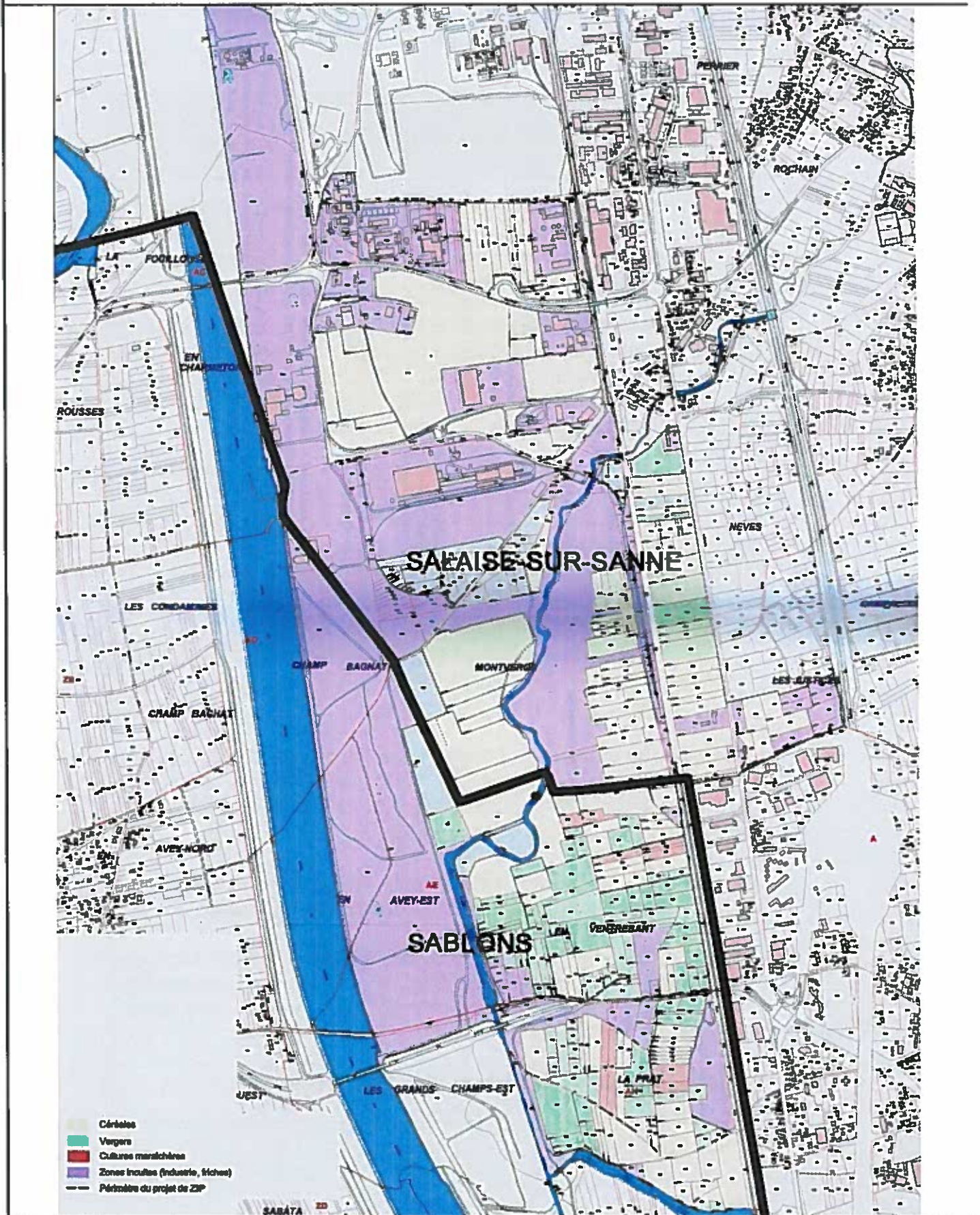
La communauté de communes du pays roussillonnais (C.C.P.R.) a donc estimé, à travers une étude d'impact agricole (réalisée en avril 2006), les mesures compensatoires à prendre à destination des agriculteurs exploitants sur ce secteur pour que ceux-ci puissent faire face aux pertes de revenus qui seront engendrées par le projet (liées à la perte des revenus du commerce de la récolte, à la durée de reconstitution des vergers détruits – pour l'arboriculture –, la valeur du capital détruit, les investissements du réseau d'irrigation etc).

PERIMETRE DE L'ETUDE D'IMPACT
Source : Cabinet BOURGUIGNON et ASSOCIES



LOCALISATION DES TYPES DE CULTURES

Source : Cabinet BOURGUIGNON et ASSOCIES



SYNTHESE

ATOUTS ET CONTRAINTES	
+	<p>Des perspectives importantes pour l'économie locale et l'emploi avec le développement du projet de Zone Industriale-Portuaire (Z.I.P.) de Salaise-Sablons d'intérêt communautaire.</p> <p>Une activité agricole dynamique (jeune et structurée) néanmoins confrontée aux projets d'urbanisation soumis aux contraintes du P.P.R.I (constructibilité) : développement des secteurs d'habitat le long des chemins ruraux, le canal de dérivation, la Z.I.P...</p> <p>Une activité artisanale existante et principalement répartie le long des axes structurants (RD 4 et RD 1082)</p>
-	<p>Un tissu de commerces et services insuffisamment développés et valorisés, notamment du fait de la concurrence proche : petits commerces (commune de Serrières) et grandes surfaces (commune de Chanas et de Salaise).</p>
ENJEUX	
<p>Anticiper l'extension de la zone industrialo-portuaire de Salaise Sablons - en compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme - en accompagnant les évolutions à venir du secteur agricole.</p> <p>Maintenir et renforcer l'attractivité du centre village pour maintenir et développer le tissu commercial existant.</p> <p>Préserver des limites claires et intangibles entre les espaces économiques, agricoles, urbanisés et naturels en compatibilité avec les visions du développement urbain à moyen / long terme du schéma directeur actuel et futur.</p> <p>Préserver et soutenir le tissu d'activité artisanale.</p>	

1.6. LIEUX DE CENTRALITE ET EQUIPEMENTS PUBLICS

LES DONNEES DE CADRAGE

Administrations et services publics

Mairie

Eglise / Cure / Cimetière

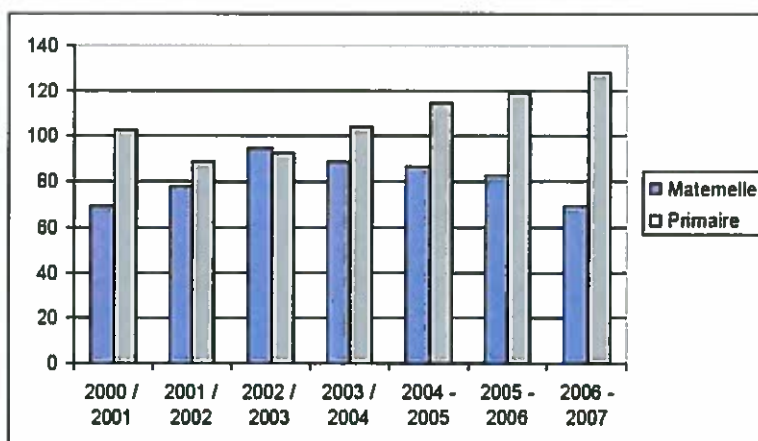
La Poste

Services techniques



Equipements scolaires et périscolaires

	2000 / 2001	2001 / 2002	2002 / 2003	2003 / 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007
Tout petits	10	19	31	8	-	-	-
Petite section	19	17	24	33	25	19	19
Moyenne section	23	18	19	26	34	29	23
Grande section	17	24	21	22	28	35	27
Maternelle	69	78	95	89	87	83	69
CP	22	21	23	19	20	21	36
CE1	18	16	18	27	29	23	15
CE2	25	20	15	21	27	29	23
CM1	20	16	20	14	18	28	27
CM2	18	16	17	23	21	18	27
Primaire	103	89	93	104	115	119	128



Les effectifs scolaires ont connu une augmentation régulière depuis 2001, les chiffres de 2006 étant les plus importants depuis 2000. Toutefois, les effectifs de maternelle ont tendance à diminuer depuis 2004, ce qui pourrait avoir des incidences sur les effectifs

globaux d'ici quelques années. L'accueil régulier de jeunes ménages avec le développement de l'urbanisation devrait permettre au final de maintenir cet effectif scolaire pour les prochaines années. Un accueil périscolaire est assuré le matin et le soir à la cure. Un relai d'assistantes maternelles est mis en place pendant les vacances scolaires. Une extension du groupe scolaire est prévue à moyen terme en vue d'améliorer les locaux existants mais aussi de pouvoir répondre à l'augmentation des effectifs qui découlera de la poursuite du développement urbain futur.

En 2006, la cantine scolaire a servi un peu plus de 4000 repas, le chiffre étant en constante augmentation au regard des dernières années. Le local utilisé à cet effet est obsolète et ne répond plus aux besoins actuels de fonctionnement.

Equipements sportifs

Terrains de football
Gymnase

La localisation d'un emplacement doit être effectuée en vue de permettre la réalisation d'équipement de sports et de loisirs de plein air.



Equipements socio-culturels

Centre socio-culturel accueillant notamment la bibliothèque et l'école de musique

Salle des fêtes



Vie associative

Les associations à Sablons offrent la possibilité de pratiquer diverses activités :

- de loisirs : couture/tricot, modélisme, peinture
- sportives : football, basketball, handball, judo, step, gymnastique
- culturelles et sociales : club du 3^{ème} âge

D'autre part, d'autres associations sont à citer :

- Les Amis de la Platière : l'association siège aujourd'hui au péage du Roussillon et gère la réserve naturelle de l'île de la Platière créée en 1986
- Fondation Albert Gleize (Centre Moly Sabata) : l'ancienne habitation de batelier du Rhône, nommée Moly Sabata a été construite au XVIII^{ème} Siècle. En 1927, le peintre Albert GLEIZES y installa un centre artisanal ouvert à tous les artistes. Aujourd'hui la fondation porte le nom du peintre et accueille de jeunes artistes et des expositions ont lieu régulièrement.



LES LIEUX

Les équipements de Sablons sont répartis en deux groupes :

- le premier rassemble la mairie, l'école, la poste, la salle des fêtes et les services techniques ; ils sont localisés dans le centre-bourg le long de la RD 1082 ;
- le deuxième, qui concerne l'espace socio-culturel, le gymnase et le stade de football se situe au lieu-dit Le Champ du Cloître.

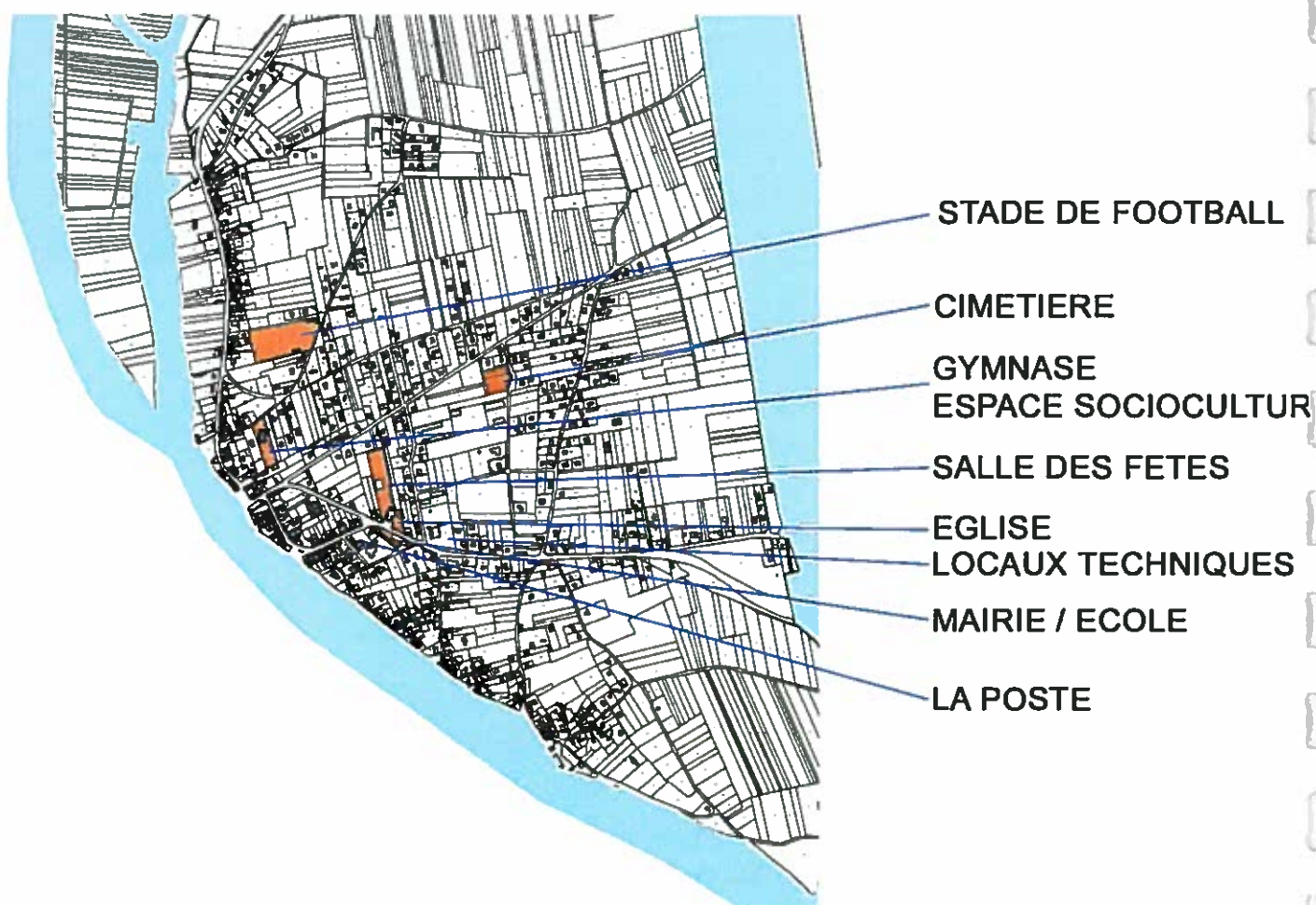
Ces deux groupes d'équipements constituent des lieux de rencontre et d'échanges importants à l'échelle de la commune qu'il s'agit de maintenir.

Le principal lieu de centralité est localisé dans le centre village de Sablons, autour de la RD 1082, où sont présents services et équipements publics, administrations et commerces de proximité.

Cet espace est le centre de vie de la commune, le lieu de rencontre quotidien des habitants de Sablons.

Il permet par ailleurs d'exprimer *l'identité de la commune* lorsqu'on la traverse.

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS



SYNTHESE

ATOUS ET CONTRAINTES	
+	<p>Des équipements regroupés dans le centre-village à proximité de la mairie et de l'église.</p> <p>Un bon niveau d'équipement de la commune (avec notamment le gymnase, le centre socioculturel, la salle polyvalente).</p>
-	<p>Les locaux utilisés par la cantine scolaire sont obsolètes.</p> <p>Les espaces publics ne contribuent pas à la pratique des modes doux en direction des équipements (continuité piétonne et cycles).</p> <p>Les contraintes posées par le P.P.R.I. ont entraîné un étalement des différents pôles le long de la RD 1082.</p>
ENJEUX	
<p><i>Maintenir et conforter le niveau d'équipement actuel</i> de la commune, adapté aux besoins de l'ensemble de la population.</p> <p>Prévoir la création d'une <i>nouvelle cantine</i> en parallèle de la <i>future extension scolaire</i>.</p> <p>Accompagner le renforcement du cœur de village <i>en privilégiant l'usage des modes doux en toute sécurité</i>.</p> <p><i>Le développement des différents pôles de centralité ainsi que les espaces récemment acquis par la commune</i> doivent contribuer à renforcer les espaces publics le long de la RD 1082.</p>	

1.7. DEPLACEMENTS

LES DONNEES DE CADRAGE

La commune de Sablons dispose d'un réseau de voiries important qui irrigue bien l'ensemble de son territoire.

La densité de ce réseau correspond à son développement urbain dont la plus grande partie est formée d'habitat individuel de faible densité qui se sont rapidement développés le long des voies de circulation et des chemins ruraux.

Voies de transit et de liaisons intercommunales

a) Voies et trafics afférents

Le territoire communal de Sablons est longé à l'Est par *la voie ferrée reliant Paris à Marseille*. Cette ligne ferroviaire permet également la liaison Lyon / Valence. La desserte ferroviaire du secteur est assurée par *la gare du Péage-de-Roussillon* localisée au Nord-Est de Sablons. Le territoire est en outre desservi par le réseau T.E.R. de Saint-Rambert.

Directement raccordée à l'Est au diffuseur de Chanas de l'autoroute A 7, à la RN 7 et à la RD 519 (axe de Bièvre), la RD 1082 constitue une infrastructure *stratégique* de ce territoire et *un axe de liaison Est / Ouest important* entre, d'une part, le département de l'Isère et plus particulièrement la plaine de Bièvre-Valloire, et, d'autre part, le département de l'Ardèche et l'agglomération d'Annonay.

Cette infrastructure, qui traverse le bourg de Sablons, permet ainsi de relier l'agglomération Roussillonnaise à Annonay et est de fait fréquentée par un nombre important de véhicules dont de nombreux poids lourds. Les données de trafics mises à disposition par la DIR et le Conseil Général de l'Isère font apparaître un trafic (deux sens de circulation cumulés) d'environ 8 900 véhicules / jour (dont 10 % de poids lourds) sur la section de la RD 1082 comprise entre le diffuseur de Chanas et le pont sur le Rhône à Sablons alors qu'il était de l'ordre de *9 600 véhicules / jour* en 2007

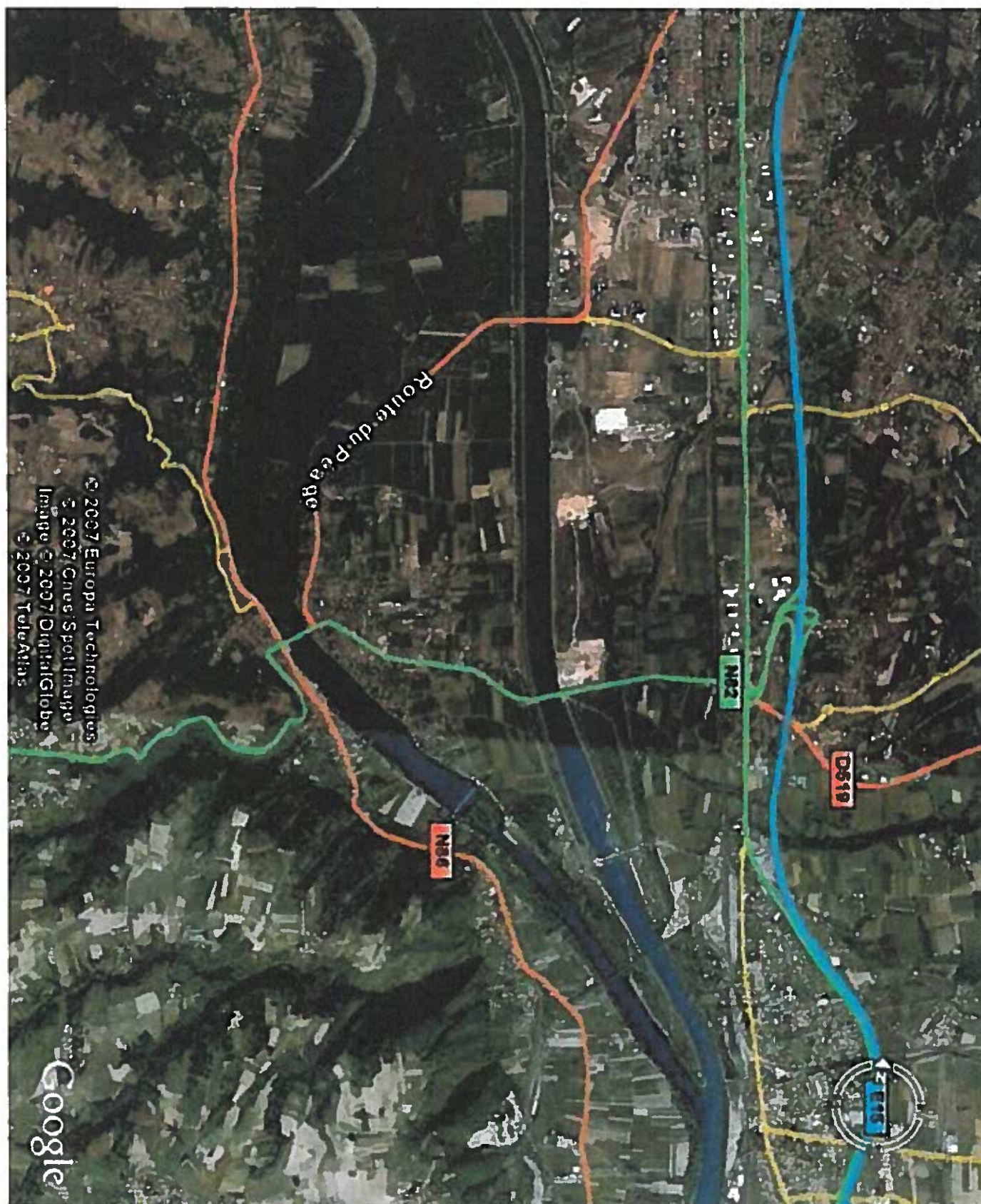
La RD 4 relie quand à elle le pont sur le Rhône à Sablons au Péage-de-Roussillon et à Vienne. Cette infrastructure est également très fréquentée puisque les trafics enregistrés sont du même ordre de grandeur que ceux enregistrés sur la RD 1082. En effet, les données 2010 estimées à partir d'une enquête ponctuelle fait apparaître un trafic moyen journalier d'environ *9 900 véhicules / jour* (deux sens cumulés). Il est à noter l'accroissement sensible du trafic constaté sur cet axe puisque les estimations pour l'année 2007 s'élevaient seulement à environ *7 020 véhicules / jour* (deux sens cumulés).

Cette fréquentation importante de ces axes routiers, qui convergent au pont sur le Rhône et qui traversent le centre bourg de Sablons, *rend particulièrement sensible les traversées urbaines vis-à-vis des nuisances occasionnées et de la sécurité des riverains.*

Ces infrastructures supportent enfin les déplacements quotidiens domicile-travail générés par les pôles d'activités implantés le long de la vallée du Rhône (notamment ceux de l'agglomération roussillonnaise).

Les routes à grande circulation traversant la commune (RD 1082 et RD 4) créent une situation délicate vis-à-vis de la sécurité des riverains et des usagers des espaces publics en raison des charges de trafics supportées par ces infrastructures et des vitesses constatées de certains véhicules. Des aménagements routiers ont d'ores et déjà été réalisés afin d'améliorer la sécurité au droit du centre urbain de Sablons.

LES VOIES DE TRANSIT ET DE LIAISONS INTERCOMMUNALES SOURCE : GOOGLE EARTH



b) Projets d'infrastructures

Desserte du bassin Annonéen par la RD 1082 et RN 7 (Rocade Ouest de Roussillon)

La commune de Sablons est concernée par le "périmètre d'étude de la desserte du bassin Annonéen par la RD 1082 et RN 7" arrêté par la préfecture de l'Isère en date du 21 octobre 2004. Ce projet de déviation de la RN 7 se localise en rive droite du canal de dérivation du Rhône sur les communes d'Auberives-sur-Varèze, de Péage-de-Roussillon, de Salaise-sur-Sanne, de Sablons et de Chanas. Le tracé pressenti pour cet aménagement emprunte le chemin de digue (piste CNR) et prévoit un échangeur au Sud avec la RD 1082.

D'après la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ce projet ne fait l'objet d'aucune programmation ou étude préliminaire pour le moment.

Pont rail de la RD 1082 situé à proximité du carrefour giratoire de Chanas

Le dimensionnement de l'ouvrage de franchissement de la voie ferroviaire Lyon / Valence par la RD 1082 (en passage inférieur) est insuffisant pour permettre le croisement de deux poids lourds.

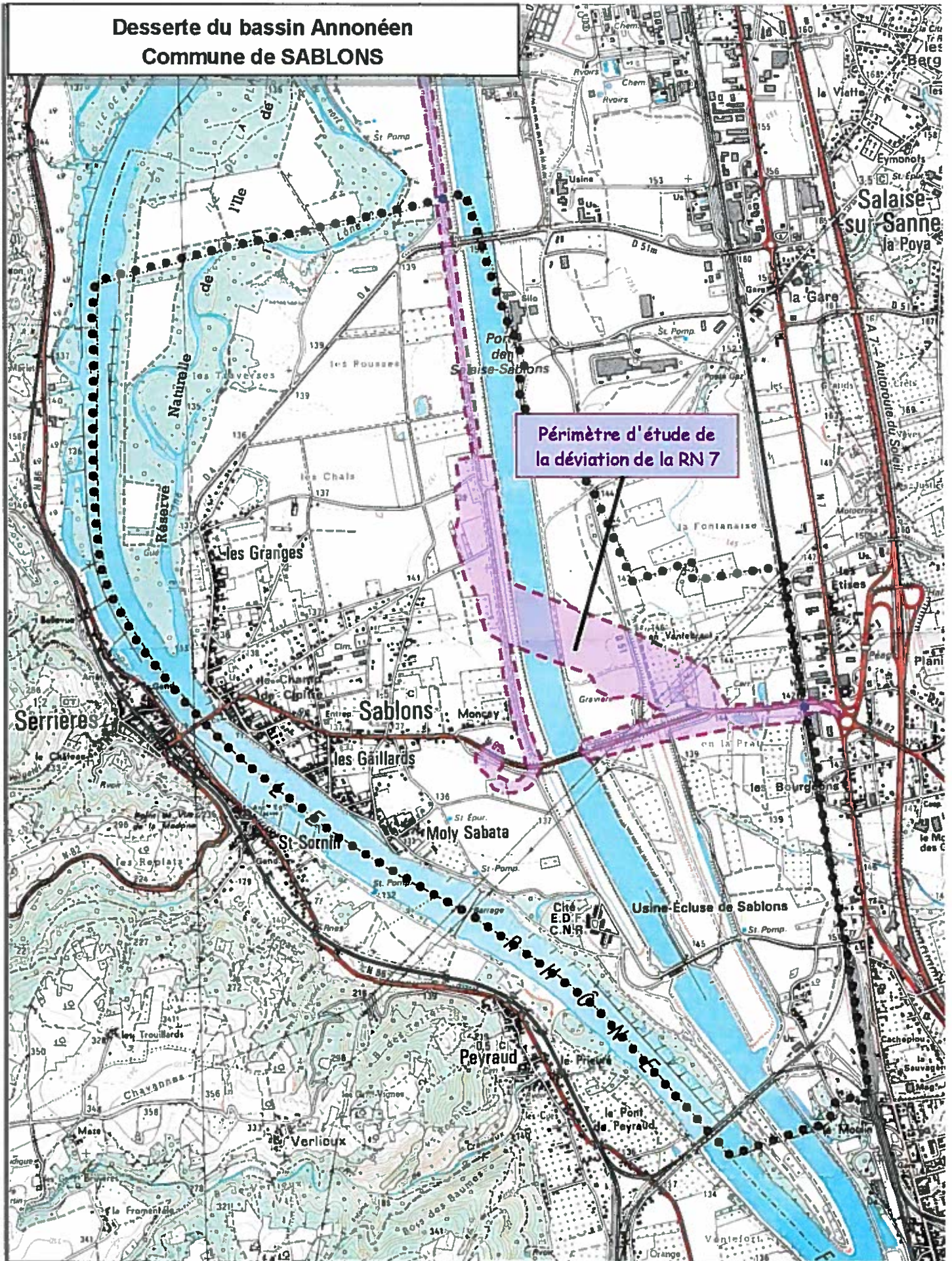
Par conséquent, un projet d'élargissement de cet ouvrage est à l'étude afin d'améliorer les échanges sur la RD 1082 dans ce secteur (liaisons Isère / Ardèche). Le transfert de compétence des routes nationales d'intérêt local au Département s'est accompagné de la prise en charge de ce dossier par le Conseil Général de l'Isère qui poursuit l'examen de ce projet et sa priorité de programmation.

Déviations de la RD 1082 à Sablons et à Serrières

Une réflexion a été menée au cours de ces dernières années afin d'envisager la réalisation d'une déviation de la RD 1082 afin d'améliorer la desserte du bassin d'Annonay à partir de la vallée du Rhône. Ce projet est désormais de la compétence des Conseils Généraux de l'Isère et de l'Ardèche. Aucune étude de faisabilité et aucune programmation n'est actuellement arrêtée à ce jour.

Le réseau de chemins ruraux est favorable à une fréquentation de ces derniers par la population locale lors des promenades de détente dominicales, pour les randonnées familiales et les activités de cueillettes. Ces chemins sont également fréquentés par des enfants à vélo et des usagers de deux-roues motorisés.

Desserte du bassin Annonéen Commune de SABLONS



Périmètre d'étude de la déviation de la RN 7

Les modes de déplacements doux

a) Cheminements deux roues

Le nouveau Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables 2012-2020 devrait être validé prochainement. Il vise à établir un réseau structurant sur l'ensemble du département ; réseau qui sera complété par les actions entreprises par les collectivités locales comme la communauté de communes du Pays Roussillonnais. Les objectifs de ce schéma visent à sécuriser la pratique du vélo, à valoriser les atouts touristiques de l'Isère et à réaliser un schéma cohérent d'itinéraires sécurisés et continus à l'échelle du département. Un certain nombre d'itinéraires ont ainsi été identifiés au schéma directeur de 2001 afin de permettre des liaisons inter-départementales ou inter-cantonnales.

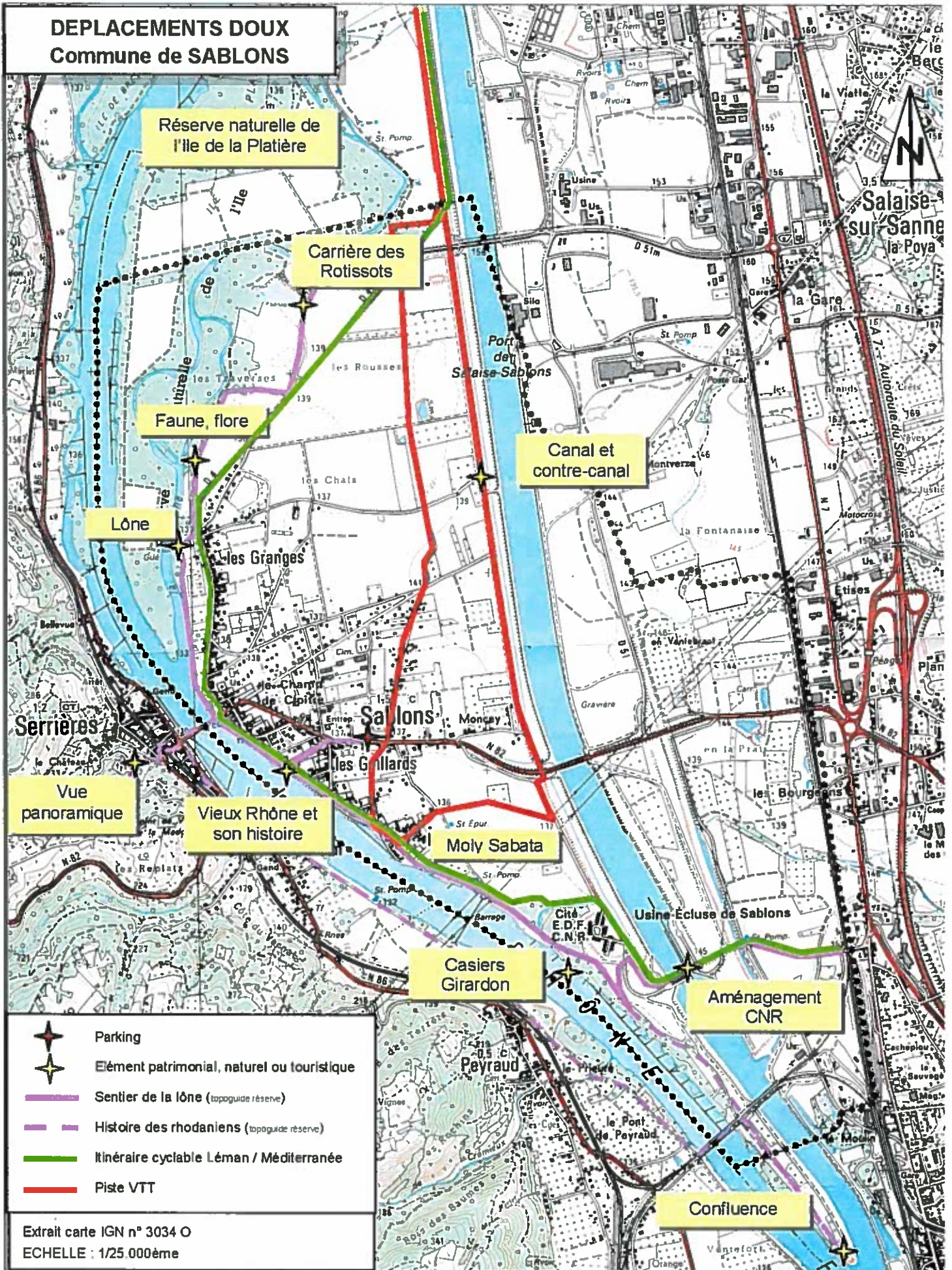
La commune de Sablons est concernée par deux itinéraires cyclables :

- la véloroute du Léman à la Méditerranée : ce projet coordonné à l'échelle du bassin par "Territoire Rhône" (Etablissement Public Territorial de Bassin) est localement porté par la communauté de communes du Pays Roussillonnais.
En provenance du Nord par la rive droite du Rhône (Condrieu), cet itinéraire franchit le Rhône par le barrage de Saint-Pierre-de-Bœuf, puis longe le canal de dérivation sur les communes de Péage-de-Roussillon et de Salaise-sur-Sanne par la piste CNR jusqu'à la RD 4 à Sablons. Ce tracé emprunte ensuite la RD 4 jusqu'au bourg de Sablons, puis rejoint le chemin localisé le long des berges du vieux-Rhône et longe le quartier de Moly Sabata puis franchit le canal par l'usine-écluse. Le long de la RD 4, cette véloroute présentera une section commune avec l'itinéraire inter-départemental présenté ci-après.
- l'itinéraire inter-départemental (Ain-Drôme par Vienne) qui permet de relier le pont du Rhône à Sablons à Beaurepaire via la RD 4 puis la RD 51 et la RD 51c.

Afin de renforcer la valorisation touristique par la pratique du vélo, le Conseil Général a également défini 73 boucles touristiques pour le département de l'Isère. La commune de Sablons n'est pas directement concernée par l'une d'entre elle.

D'autre part, la commune n'est pas équipée d'un réseau en pistes cyclables adapté aux déplacements de la vie quotidienne sur le territoire, en particulier sur les axes structurants (RD 1082 et RD 4) sur lesquels les aménagements existants n'assurent pas la sécurité suffisante à la pratique des modes doux. Les cycles montrent pourtant, dans des conditions de sécurité et de continuité assurées, qu'ils peuvent être spécialement adaptés aux besoins en déplacements de la vie quotidienne en direction des équipements / commerces de proximité etc, ou d'un quartier à un autre.

DEPLACEMENTS DOUX Commune de SABLONS



Vue panoramique







Vieux Rhône et son histoire

Moly Sabata

Casiers Girardon

Aménagement CNR

Confluence

-  Parking
-  Élément patrimonial, naturel ou touristique
-  Sentier de la lône (topoguide réserve)
-  Histoire des rhodaniens (topoguide réserve)
-  Itinéraire cyclable Léman / Méditerranée
-  Piste VTT

Extrait carte IGN n° 3034 O
ECHELLE : 1/25.000ème

b) Cheminements piétons

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Le Conseil Général de l'Isère et les collectivités locales se sont associées pour constituer un réseau cohérent de sentiers de promenade et de randonnée bénéficiant d'une signalétique normalisée sur l'ensemble du département. Ce réseau constitue le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de l'Isère

Les sentiers pédestres sur le territoire de Sablons sont de la compétence de la communauté de communes du Pays Roussillonnais. Cette collectivité aménage actuellement ces sentiers en vue de leur prochaine labellisation.

Plusieurs itinéraires de découvertes de Sablons et de l'île de la Platière sont également balisés sur la commune.

Enfin, un projet de création d'un sentier le long du Rhône est également porté par les communes de Serrières et de Sablons, et les syndicats d'initiative du secteur afin de favoriser un tourisme local doux.

Alors que le territoire compte de nombreux chemins ruraux et agricoles qui irriguent l'ensemble du territoire, les cheminements piétons, tout comme pour la pratique du vélo, ne sont pas facilités à travers les aménagements existants qui engendrent un manque de continuité et de sécurité des espaces publics (vitesse trop élevée, trottoirs sécurisés, franchissement facilité des axes structurants)

L'intégration des problématiques liées aux déplacements doux dans le développement urbain à moyen / long terme de Sablons peut permettre de renforcer la convivialité de la commune en partageant davantage la voirie entre les différents modes de déplacements et de s'inscrire davantage dans le principe de développement durable qui accompagne l'élaboration du plan local d'urbanisme.

SYNTHESE

ATOUTS ET CONTRAINTES	
+	<p>De nombreux chemins hérités des chemins ruraux et agricoles offrent un réseau important de cheminements piétons et cycles à préserver.</p> <p>Des potentialités de continuités piétonnes et cycles assurées en lien avec les espaces naturels et les communes voisines.</p> <p>Un réseau de voiries secondaires qui irrigue bien l'ensemble du territoire : quartiers, équipements, commerces et zones économiques.</p>
-	<p>Un réseau dense mais pas toujours adapté (maillage, dimensionnement, partage de la voirie).</p> <p>L'insuffisance de l'offre en transport en commun.</p> <p>Le trafic important sur la RD 1082 et la RD 4 est source de danger et d'accidents pour l'ensemble des usagers, le fonctionnement de Sablons et les espaces de centralité.</p> <p>Le projet de déviation de la RN 7, compte tenu des contraintes existantes du P.P.R.I. engendre des conséquences importantes dans le développement futur de Sablons.</p>
ENJEUX	
<p>Diversifier l'offre en modes de déplacements en permettant à Sablons d'être raccordée à un réseau de transport en commun (développement et aménagement des arrêts, raccordement au maillage piétonnier et cycles...).</p> <p>Favoriser les modes de déplacements « doux », piétons et cycles et compléter et aménager le maillage de voirie existant (quartiers, équipements, espaces naturels...).</p> <p>Adapter le réseau aux opérations nouvelles de logements afin de garantir la sécurité de tous les usagers et de préserver la quiétude des quartiers (pistes cyclables et cheminements piétons, limitation de la vitesse).</p> <p>Protéger le centre village en incitant à la réduction de la vitesse des véhicules et aboutir à un partage plus équilibré de la voirie, adapté à l'ensemble des modes de déplacements et des usagers sur la RD 1082 et la RD 4.</p>	